

gouvernement a abandonné de l'autre en laissant enfin fixer un plafond raisonnable à ses revendications et des délais moins draconiens" de la part de l'Union Soviétique. En conséquence, Ghelmegeanu, qui accompagnait la délégation roumaine à Moscou, a pratiquement démissionné de la présidence de la commission d'armistice „depuis qu'il mesure l'interprétation soviétique des accords dont il fut un des négociateurs". Jean Paul-Boncour conclua sur un ton pessimiste: „le parti pris roumain de dénigrement de l'action gouvernementale comme de la politique soviétique envers la Roumanie n'en est pas moins évident et les Russes peuvent mesurer l'inefficacité sur le plan de la politique intérieure roumaine des concessions qu'ils ont cru devoir faire au cabinet Groza pour lui rendre quelque popularité. S'ils ont le désir sincère d'apaiser l'hostilité des masses roumaines, sinon d'acquérir leur reconnaissance, comprendront-ils à quel point leur « générosité » eût gagné à être vantée ici par une équipe gouvernementale qui ne soit pas honnie par l'immense majorité de la Nation?"<sup>105</sup> Bien que le représentant français à Bucarest partageât l'avis des Américains sur la nature du gouvernement Groza, la France resta, au début de la crise, en-dehors de la bataille diplomatique sur la „représentativité" de celui-ci.

## **7. Les plans du Quai d'Orsay concernant la frontière roumano-hongroise**

La direction de l'Europe (sous-direction de l'Europe centrale et orientale) de la Direction générale des Affaires politiques du Ministère des Affaires Étrangères français a élaboré une note préparatoire, datée du 6 septembre 1945, concernant les traités de paix „balkaniques". En rupture avec la position française de l'entre-deux-guerres, la position française – en harmonie avec celle des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni – préchait pour plus d'équité dans la solution du problème transylvanien. La partie de la note qui décrivit „la frontière entre la Hongrie et la Roumanie" constata, en passant en revue les données ethniques du problème transylvanien, que les Roumains constituèrent la majorité de la population (d'après le recensement hongrois de 1910 – Roumains: 2 830 040, Hongrois 1 664 296, d'après le recensement roumain de 1930 – Roumains: 3 207 680, Hongrois: 1 353 276). Ils l'emportèrent dans 113 arrondissements de la Transylvanie, d'une superficie de 102 787 km<sup>2</sup>, sur 138, et dans 2979 communes sur un total de 4087. Néanmoins,

---

<sup>105</sup> MAE Série Z, *Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24. Télégramme no.156-158 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 10 octobre 1945.

les auteurs de la note ont remarqué que „si les Roumains sont les plus nombreux, il est évident que d’une façon générale les Hongrois (et les Allemands) sont plus évolués”. La population urbaine est en majorité hongroise et allemande. „Ce qui rend le problème transylvanien si complexe, c’est le mélange quasi inextricable des nationalités. Le traité de Trianon a donné à la Roumanie une large bande de territoire qui ne fait pas géographiquement partie de la Transylvanie, qui constitue la bordure orientale de la grande plaine hongroise, mais dont la population est en majorité roumaine (dans la proportion de 2 sur 3). Par contre, à l’extrémité Est de la Transylvanie, les trois départements de Trei Scaune (Háromszék en hongrois), Odorhei (Udvarhely) et Ciuc (Csík) forment un bloc à 100% hongrois. (La Transylvanie est divisée en 23 départements)”.

La direction de l’Europe a examiné diverses solutions du problème transylvanien:

a) Solution radicale roumaine: le maintien de la frontière du traité de Trianon. (En 1920, la délégation roumaine réclama la limite de la Tisza.) Les arguments contre le maintien de cette frontière sont – 1 500 000 Hongrois (chiffre roumain de 1940) resteraient sous la souveraineté roumaine, ce qui constitueraient „une cause permanente de conflit entre les deux pays” et „une large bande de territoire, faisant géographiquement partie de la plaine hongroise, resterait roumaine”.

b) Solution radicale hongroise: le retour de la Transylvanie tout entière sous la souveraineté hongroise, qui donnera satisfaction complète aux Hongrois, correspondrait aux „précédents historiques remontant au Moyen-Âge et, plus récemment, situation existant de 1867 à 1918”, „les Carpates constituent une frontière naturelle”. Arguments contre cette solution: 3 500 000 Roumains (chiffre roumain de 1940) „retombent sous la souveraineté hongroise, d’où irrédentisme, source de conflits.” „La Roumanie, rejetée vers l’Orient, réduite aux limites de la Moldavie et de la Valachie, affaiblie, risquerait de perdre rapidement toute existence indépendante”.

c) „Spiritualisation” des frontières de N. Titulescu, celles du temps de la Grande Roumanie. „C’est une pure utopie, quand on sait les haines profondes existant entre Roumains et Hongrois. Cette solution ne pourrait servir qu’à dissimuler l’adoption de la solution A ou B, dont les inconvénients sont, à notre sens, décisifs. D’autre part, s’il y a souveraineté totale soit de la Hongrie, soit de la Roumanie, l’expérience a montré qu’on ne peut avoir aucune confiance dans la mise en application du système de protection des minorités qui pourrait être imposé au pays souverain”.

d) Faire de la Transylvanie une „Suisse”: „C'est la solution préconisée par certains Hongrois qui ont conscience que leur infériorité numérique en Transylvanie leur laisse peu d'espoir de voir appliquée la solution B. Elle aurait l'avantage de permettre aux populations de poursuivre paisiblement leur vie. Elle répondrait aux aspirations du particularisme transylvanien, commun aux différentes nationalités peuplant cette province. Enfin, elle assurerait le maintien de l'unité économique de cette région. Mais, il est facile de créer une Transylvanie autonome sur la carte, comment assurer, même avec l'aide de hauts fonctionnaires neutres (suisses, suédois etc), son administration, comment garantir que la Roumanie et la Hongrie s'abstiendront d'intervenir dans ses affaires intérieures, comment permettre sa vie économique sans créer des cloisonnements supplémentaires dans l'Europe danubienne. Bref, peut-on raisonnablement escompter que la Transylvanie pourra être soustraite aux diverses influences qui tenteront de s'exercer sur elle?"

e) Tracé de la frontière roumano-hongroise selon les limites ethnographiques: „Nous avons déjà vu qu'une telle solution, si séduisante au premier abord, est irréalisable en raison de l'enchevêtrement des nationalités". Dans la première version de la note, on peut lire: „le meilleur découpage possible de la Transylvanie, selon de tels critères, est certainement celui auquel l'Allemagne et l'Italie ont procédé le 30 août 1940 par l'arbitrage de Vienne". Mais, selon les auteurs de la note: „le résultat est donc bien décevant. Il a mécontenté les Roumains aussi bien que les Hongrois. Au surplus l'arbitrage de Vienne a littéralement désorganisé l'économie transylvanienne, réduisant plusieurs régions attribuées à la Hongrie à la misère en les privant de leurs débouchés naturels (par exemple le pays des Sicules était l'arrière pays de Braşov, Sighişoara et Sibiu, dont il fut séparé); Cluj et Târgu-Mureş transformées en villes frontières ont perdu toute prospérité".

Les auteurs de la note voulurent tenir compte de l'unité géographique et économique de la Transylvanie et trancher définitivement le problème des nationalités, pour proposer une solution à la question transylvanienne. „En raison de l'écrasante majorité dont dispose la population roumaine (57,8% contre 24,4% de Hongrois et 9,8% d'Allemands), il va de soi que la Transylvanie doit être attribuée à la Roumanie. Toutefois, pour donner une assise physique solide à la frontière future entre la Roumanie et la Hongrie, il conviendrait de n'attribuer à la Roumanie que le plateau transylvanien proprement dit, à l'exclusion de la bande de la plaine hongroise qui lui avait été donnée par le traité de Trianon et qui reviendrait à la Hongrie. Cependant le Banat (c'est-à-dire la partie de la plaine hongroise située au sud du Mureş) resterait à la Roumanie (dans les trois départements de Timiş-Torontal, Caraş et Severin, il n'y a que 100 000 Hongrois contre 510 000 Roumains et 120 000 Allemands).

La frontière pourrait être fixée selon une ligne Nord-Sud, suivant la limite Ouest du plateau transylvanien et obliquant ensuite vers l'Ouest le long du Mureş. L'établissement définitif de cette ligne ne pourrait toutefois avoir lieu qu'après enquête sur le terrain. Partant de la frontière slovaque à 30 km à l'Ouest de Sighet, elle descendrait le long du Someş (dans la partie Sud-Nord de son cours), puis laissant Zalău à la Hongrie, suivrait les crêtes occidentales du massif des Monts Bihor (ou monts Apuseni) selon la limite orientale des départements de Bihor et d'Arad pour atteindre le cours du Mureş une quarantaine de kilomètres en aval de Déva. De ce point, la frontière se dirigerait vers l'Ouest en suivant le cours du Mureş jusqu'à la frontière actuelle". En prenant le chiffre roumain du recensement de 1930, la frontière ainsi tracée aurait les conséquences suivantes sur les populations des divers départements intéressés:

Départements	À la Hongrie		À la Roumanie	
	Roumains	Hongrois	Roumains	Hongrois
Satu Mare	119 000	62 000	75 000	12 000
Sălaj	193 000	108 000		
Bihor	314 000	153 000		
Arad	258 000	82 000		

La Hongrie récupérerait de la sorte près du tiers de ses minoritaires sur un total de 1 350 000. Par contre, la Roumanie perdrait 850 000 à 900 000 de ses ressortissants (auxquels il faut ajouter les quelques dizaines de milliers de Roumains vivant en Hongrie entre la frontière de Trianon et la Tisza).

Il resterait à l'intérieur des frontières roumaines 900 à 950 000 Hongrois se répartissant aux Banat (100 000), région de Cluj (100 000), pays des Sicules (700 000). „Les deux masses de minoritaires, sensiblement égales en nombre, seraient l'objet d'une vaste opération d'échange. On ne saurait ignorer ce que cette solution peut avoir de choquant, d'inhumain. Hongrois et Roumains seront pour une fois d'accord pour protester contre elle et pour la rejeter. Il appartiendra donc aux Alliés de l'imposer, sans admettre qu'elle puisse être discutée. Peut-on, en effet, mettre raisonnablement en balance les épreuves que leur transfert fera subir à ces populations, et les souffrances qu'entraînerait une guerre entre la Roumanie et la Hongrie? Le précédent des Grecs d'Anatolie a montré les avantages que ces deux peuples hostiles pourraient retirer de l'échange de leurs minoritaires. Au surplus, l'opération bien préparée, dotée de moyens de transport suffisants et surtout surveillée par des commissaires internationaux actifs pourrait s'effectuer sans heurt". Les auteurs de la

note ont jugé „délicat” l'échange entre les Sicules et les Roumains de la plaine hongroise. „Mais une bonne organisation permettant le transfert des biens mobiliers et l'octroi aux évacués, sous contrôle de la commission internationale, de prêts financiers à intérêt très réduit, permettront d'assurer aux populations transférées les moyens de se réadapter à leur vie nouvelle. Pour l'avenir, le traité de paix, en imposant à la Roumanie et à la Hongrie l'échange des populations, devrait interdire de la façon la plus formelle toute propagande révisionniste ou irrédentiste, en laissant par contre aux États en question toute liberté d'extirper à leur gré le souvenir des anciennes minorités (en supprimant notamment l'enseignement en langue minoritaire, les journaux minoritaires etc). En résumé, le problème transylvanien ne peut être résolu de façon définitive que sur les bases suivantes: rattachement du plateau transylvanien à la Roumanie et maintien du Banat sous la souveraineté roumaine; restitutions de l'Est de la plaine hongroise à la Hongrie; échange des populations minoritaires sous le contrôle d'un organisme international”<sup>106</sup> – conclut la note établie par la Direction de l'Europe du Ministère des Affaires Étrangères français.

Dans les dossiers de Maurice Dejean, au Quai d'Orsay, on peut retrouver les conclusions – prémonitoires – du „Département”, c'est-à-dire de la sous-direction de l'Europe centrale et orientale de la Direction de l'Europe au sein de la Direction générale des affaires politiques: „Le retour aux frontières transylvaniennes de 1920 ne contribua pas à améliorer les relations roumano-hongroises qui ont toujours été très tendues. Une solution respectant, autant qu'il est possible dans une région où les races sont enchevêtrées à l'extrême et où il n'y a ni frontières naturelles absolues ni ligne économique très nette, les intérêts des populations et des deux pays en présence pourraient, semble-t-il, être trouvées dans un partage inégal de la Transylvanie qui laisseraient à la Roumanie le plateau transylvanien proprement dit et à la Hongrie l'étroite bande de plaine qui borde à l'Ouest ce plateau. C'est cette frontière qui a été définie dans une note récente du Département et qui est indiquée sur la carte ci-jointe. Une telle solution, qui aurait l'avantage de s'inspirer d'un sentiment d'équité à l'égard de l'importante minorité hongroise de Transylvanie semble avoir peu de chance d'être retenue. *L'URSS préconise, en effet, le retour de toute la Transylvanie à la Roumanie qui, par sa soumission aux Soviétiques, a sans doute mérité cette satisfaction.* Et il n'est guère vraisemblable que les puissances anglo-saxonnes soient disposées à s'opposer à Moscou pour venir en aide à la Hongrie”<sup>107</sup>.

---

<sup>106</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 26. Note de la Direction de l'Europe du 6 septembre 1945.

La conception française du règlement de paix ressemblait aux plans soviétique et britannique. Les conditions de paix devaient être dictées aux satellites de l'Axe et avaient – dans ses clauses territoriales et de réparations – un caractère punitif. Les études et les solutions proposées par les comités de préparation de paix des quatre grandes puissances – l'URSS, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France – partaient des mêmes principes, des mêmes arguments. Ce qui a fait la différence, c'étaient les intérêts divergents face au problème de la re-composition et de la reconnaissance du gouvernement roumain, et de la frontière roumano-hongroise. Le Royaume-Uni – lié à l'accord de pourcentage – et la France – exclue des négociations d'armistice des États balkaniques – ont essayé de pondérer les pour et contre des diverses solutions avec un certain détachement. La diplomatie française a rompu avec le *statu-quo* établi par le traité de Trianon. En revanche, l'Union Soviétique était résolue à consolider les positions du gouvernement Groza et à défendre les frontières de la Roumanie. Les États-Unis d'Amérique ont maintenu la main libre pour le règlement d'après-guerre et – après Potsdam – ont tenté de nouveau de faire valoir les principes adoptés à Yalta dans le cas de la Roumanie, en essayant de renverser le gouvernement Groza, imposé par Vychinsky.

---

<sup>107</sup> MAE, *Série Y, Internationale 1944-1949*, vol. 681. Note du 19 septembre 1945 sur „La rivalité entre les Soviétiques et les Anglo-saxons dans les Balkans – la situation politique en Bulgarie et en Roumanie”.

---

### III.

---

## **LES NÉGOCIATIONS DES TRAITÉS DE PAIX AVEC LA ROUMANIE ET LA HONGRIE. LE PROBLÈME TRANSYLVANIEN ET LA DIPLOMATIE FRANÇAISE**

### **1. La conférence de Londres du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères: l'initiative américaine de réviser la frontière roumano-hongroise, la tentative de renversement du gouvernement Groza, la France évincée par l'URSS**

La conférence de Potsdam (Berlin, du 17 juillet au 2 août 1945) entre les trois grandes puissances (les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Union Soviétique) créa le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères comme forum des négociations pour le règlement de paix: „À titre de tâche immédiate et importante, le Conseil sera autorisé à élaborer, en vue de les soumettre aux Nations Unies, des traités de paix avec l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Finlande, et à proposer des règlements aux questions territoriales restées en suspens au moment où s'est terminée la guerre en Europe. Le Conseil sera employé à préparer le règlement de paix pour l'Allemagne, lorsqu'un gouvernement approprié sera établi". Des discussions de la conférence, il ressort que les trois grandes puissances considérèrent comme un acte formel le fait de présenter les traités de paix aux Nations Unies, se réservant le droit de décision définitive. L'acte constitutif du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères détermina le cercle de ceux qui devaient formuler les traités de paix: „le Conseil sera composé de membres représentant les États qui ont été signataires des conditions de reddition imposées à l'État ennemi en cause. Pour le règlement de paix avec l'Italie, la France sera considérée comme une signataire des conditions de reddition pour l'Italie". Sur cette base, le traité de paix italien fut conçu par les Ministres des Affaires Étrangères américain, britannique, français et

soviétique; les traités de paix roumain, bulgare et hongrois par les Ministres des Affaires Étrangères soviétique, américain et britannique, et le traité finlandais par les Ministres des Affaires Étrangères soviétique et britannique. La formule 4-3-2 devint la règle fondamentale du règlement de paix. Molotov s'opposa à la participation de la France. Finalement, il accepta que la France assiste aux discussions, mais sans participer aux décisions. Néanmoins, le 7 août, le gouvernement français adopta les accords de Potsdam (comme auparavant, en février les accords de Yalta), en déclarant en même temps l'intérêt qu'il portait aux négociations concernant la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Finlande, ouvrant ainsi un débat avec les Soviétiques, qui exprimèrent leur réticence face à la participation de la France<sup>1</sup>. Lors de son discours du 9 août, le président Truman déclara que la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie „ne sauraient devenir la sphère d'influence d'aucune puissance”. Dans son discours à la Chambre des Communes, le 20 août, Bevin déclara qu'en Hongrie, Roumanie et Bulgarie „un totalitarisme succédait à un autre”<sup>2</sup>.

La tâche la plus importante de la première session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères à Londres (du 11 septembre au 2 octobre 1945) était la négociation des traités de paix avec les cinq pays „ex-ennemis”. Les Ministres des Affaires Étrangères soviétique, britannique, américain, français et chinois décidèrent, le 11 septembre, que toutes les délégations pourraient participer à la discussion, mais que seuls les signataires des conventions d'armistice pourraient prendre part aux décisions. Le 12 septembre 1945, la délégation soviétique présenta au Conseil ses propositions concernant les traités de paix avec la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Finlande. Les projets soviétiques étaient basés sur les conventions d'armistice et les décisions de la conférence de Potsdam. La proposition de la délégation soviétique pour le traité de paix avec la Hongrie (et avec la Roumanie) recommanda: „Eu égard à l'article 19 de la convention d'armistice relatif à la frontière hongroise, la délégation soviétique propose d'inclure dans le traité de paix l'article relatif au transfert de toute la Transylvanie à la Roumanie”<sup>3</sup>. La délégation soviétique justifia la restitution de „l'ensemble de la Transylvanie” à la Roumanie par le fait que cette dernière avait offert son aide à l'oeuvre accomplie par les Alliés dans la guerre contre l'Allemagne<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> MAE, *Série Y, Internationale 1944-1949*, vol. 126. Potsdam et la France. Télégramme circulaire no. 121 du ministre des Affaires Étrangères datant du 9 août 1945.

<sup>2</sup> Llewellyn Woodward, *History of British Foreign Policy in the Second World War*, vol. I, London, H.M. Stationery Office, 1962, p.569.

<sup>3</sup> FRUS, 1945, vol. II, pp.147-148.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p.149.

La délégation française observa: „peut-être serait-il regrettable que le problème transylvanien reçût une solution aussi radicale qui ne tiendrait aucun compte *des droits de l'importante minorité hongroise*. Il paraîtrait plus équitable de *restituer* à la Hongrie l'Est de *la plaine hongroise* qui fait partie de la Grande Transylvanie et d'envisager un *transfert* de population qui, bien que difficile, aurait l'avantage de mettre fin aux revendications irrédentistes et révisionnistes roumaines et magyares. Ces inconvénients, il est vrai, paraissent devoir être tempérés par la volonté de l'Union Soviétique de faire pression sur les Hongrois et les Roumains pour les obliger à accorder une large *autonomie* aux minorités existant en Roumanie et en Hongrie”<sup>5</sup>. La délégation de la Grande-Bretagne estimait, le 17 septembre 1945, que „la question de savoir si la Transylvanie devra être rendue entièrement à la Roumanie ne pouvait être tranchée en tenant compte uniquement du résultat des opérations de guerre de la Roumanie. [Elle] estimait très important d'établir une frontière roumano-hongroise *équitable* en soi. Avant qu'un engagement définitif ne soit pris, ils estimaient que cette question devrait être examinée par un sous-comité d'experts”<sup>6</sup>. Les États-Unis, pour leur part, ne considéraient pas les conventions signées pendant la guerre comme un engagement déterminant à l'égard du contenu des traités de paix et s'efforçaient de parvenir à la renégociation des conditions d'armistice. Les experts des questions d'Europe orientale du State Department préférèrent que „certains territoires de la zone frontalière soient laissés à la Hongrie, ce qui pourrait être étayé par d'excellents arguments”<sup>7</sup>. La proposition américaine à la conférence recommanda que „La frontière avec la Roumanie sera de façon générale celle existant en 1938, à l'exception de la Transylvanie, dont l'appartenance à la Roumanie dans sa totalité ou dans sa majeure partie pourrait être déterminée après examen des revendications présentées par les deux pays à ce sujet”<sup>8</sup>. À Londres, la délégation française ne présenta pas la note de la direction de l'Europe du 6 septembre 1945 comme proposition officielle relative à la frontière roumano-hongroise.

Les négociations des traités de paix, la discussion sur le tracé de la frontière roumano-hongroise furent vite *subordonnées* au conflit des grandes puissances concernant la représentativité des gouvernements balkaniques. Byrnes tout en reconnaissant que l'Union Soviétique réclamait à juste titre la coopération des gouvernements amicaux à son égard dans les pays voisins, n'accepta pas de signer les traités de paix

---

<sup>5</sup> MAE, *Série Y, Internationale*, vol. 679. Les papiers de Maurice Dejean.

<sup>6</sup> *Ibidem*, vol. 135. La Conférence de Londres.

<sup>7</sup> FRUS, 1945, vol. II, p.184.

<sup>8</sup> *Ibidem*, pp.253, 311-312.

roumain et bulgare sans une réorganisation gouvernementale „de type polonais”<sup>9</sup>. Molotov ne parvint pas à convaincre Byrnes qu’aucun gouvernement ne tolérerait un gouvernement ennemi dans un pays qu’il avait vaincu. Byrnes rejeta les arguments soviétiques, réclama toujours la réorganisation du gouvernement Groza et persista même à soutenir la politique de non-reconnaissance diplomatique, malgré le fait qu’en dehors de Georges Bidault et d’Ernest Bevin, certains membres de sa propre délégation contestaient également l’efficacité de cette politique. Molotov déclara donc que: si les États-Unis ne signaient pas les traités de paix avec la Roumanie et la Bulgarie, l’Union Soviétique ne signerait pas le traité de paix avec l’Italie. Les différends conduisirent donc l’élaboration du traité de paix italien à un point mort<sup>10</sup>.

C’est à la suite de tels préliminaires que le 19 septembre 1945, la délégation des États-Unis présenta ses propositions concernant la Bulgarie et la Roumanie puis, le 21 septembre, concernant la Hongrie, et intitulées: „Les principes directeurs à l’intention du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères en vue de la rédaction des traités de paix”. Dans ce document, ils déclaraient que les États-Unis n’entameraient aucune négociation pour le traité de paix avec la Bulgarie et la Roumanie „tant que ne serait pas formé un gouvernement représentant largement tous les éléments démocratiques de la population et tant que la formation d’un gouvernement conforme à la volonté du peuple ne sera pas assurée, aussi rapidement que possible, par voie d’élections libres, de façon que les États-Unis puissent le reconnaître”<sup>11</sup>. Molotov protesta aussitôt auprès de Byrnes, contre la condition préalable américaine qu’il qualifia de défi contre l’Union Soviétique. Le conflit ouvert devint inévitable.

La première session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères arriva à un tournant lorsqu’on aborda les projets de traité de paix de la „sphère d’influence” soviétique. Le 20 septembre 1945 lors de la quatorzième séance, le Conseil délibéra sur le projet de traité de paix roumain. Byrnes attira l’attention sur sa réserve concernant le gouvernement roumain, en acceptant toutefois de participer à la discussion. À l’initiative de Molotov, le projet soviétique fut admis comme base. La seule discussion de la session de Londres concernant directement la Hongrie, et la frontière roumano-hongroise a eu lieu à ce moment-là. Le procès-verbal français refléta<sup>12</sup> le débat des grandes puissances sur la Transylvanie. En ce qui concerne la frontière roumano-hongroise, les délégations de

---

<sup>9</sup> Le gouvernement polonais de Lublin a été complété après Yalta par des représentants du gouvernement de Mikolajczik en exil à Londres.

<sup>10</sup> FRUS, 1945, vol. II, *Op.Cit.*, pp.195-201, 243-247.

<sup>11</sup> *Ibidem*, pp.253-267.

<sup>12</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24.

la Grande-Bretagne et des États-Unis ont proposé de manière générale la ligne frontière de 1938, à l'exception de la Transylvanie, souhaitant décider de son appartenance à la Roumanie dans sa totalité ou dans sa majeure partie après examen des revendications présentées par les deux pays à ce sujet. Molotov exposa que le Conseil avait pour tâche d'annuler les arbitrages de Vienne et de rétablir la décision du traité de Trianon. Il estimait que „La restitution de la Transylvanie entière à la Roumanie est une décision que la conférence peut prendre immédiatement”. Bevin rappela le texte de l'article 19 de la convention d'armistice qui offre une certaine latitude selon lequel „la Transylvanie (ou sa majeure partie) doit être restituée à la Roumanie à condition que cette restitution se trouve confirmée par le traité de paix”. La délégation britannique se contenta de rappeler qu'elle souhaitait une frontière juste et équitable afin d'éviter tout conflit à l'avenir. Molotov „précise qu'il propose maintenant de restituer la totalité de la Transylvanie”.

Bidault, „après avoir rappelé que la France avait dans cette question une position désintéressée, suggère de donner comme instructions aux délégués suppléants des directives analogues à celles qui leur ont été fixées pour le tracé de la ligne frontière en Istrie: ils auraient à s'inspirer des données ethnographiques de façon à *laisser le moins possible de Hongrois en territoire roumain et de Roumains en territoire hongrois*. Mais la disposition du peuplement hongrois au milieu des terres habitées par les Roumains ne permet qu'une solution partielle du problème. Aussi serait-ce l'occasion de *confirmer et d'améliorer les droits des minorités*” (souligné par moi-même – A.F.). Molotov fit remarquer que la population de la Transylvanie était surtout roumaine, mais qu'elle comportait également une grande proportion de Hongrois et aussi d'Allemands. Il note „qu'il est difficile de tirer une ligne entre la majorité roumaine et la minorité hongroise”. Ces nationalités étaient mélangées entre elles et il était donc impossible de déterminer une ligne frontière qui ne fût pas de nature à laisser bon nombre de Roumains en Hongrie et beaucoup de Hongrois en Roumanie. Il rappela que, dans une lettre adressée en avril 1920 au chef de la délégation hongroise, Millerand – Président du Conseil français – écrivait que „La frontière adoptée dans le traité de Trianon résultait de l'étude détaillée des conditions ethnographiques et des aspirations nationales en Europe centrale”. Il était bien connu que l'attribution de la Transylvanie à la Roumanie avait été approuvée par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. „Seule la Russie ne l'avait pas approuvée. Molotov est aujourd'hui autorisé à faire connaître l'accord de l'Union Soviétique sur cette attribution. Hitler seul s'est prononcé contre la décision de 1920. Ne convient-il pas d'abolir une décision de Hitler?” Le texte de l'article 19 de la convention d'armistice roumaine fut soigneusement rédigé comme „la Russie avait le

désir”, afin de ne pas se lier les mains au cas où de nouvelles circonstances auraient surgi. „Cette éventualité ne s’est pas produite”. Mais personne ne prétendait que de nouvelles circonstances se présentaient, le gouvernement soviétique proposa donc d’approuver la décision prise à Trianon. Bidault „partage l’avis de Molotov sur la nécessité d’annuler l’arbitrage de Vienne et de confirmer les traités de 1919-1920 dans ce qu’ils ont de raisonnable. Il est d’accord avec l’esprit des conclusions auxquelles est parvenu le chef de la délégation soviétique”.

Byrnes estime que la décision de Hitler a déjà été abolie par l’armistice, dont tout le monde approuve les termes. Pour la détermination exacte de la frontière, la délégation américaine aimerait voir adopter un système analogue à celui qui a été arrêté pour l’Istrie. Il fit remarquer qu’en 1919, les États-Unis s’étaient efforcés pendant plusieurs mois d’assurer l’établissement d’une autre ligne frontière, ce qui avait finalement été adopté, et lorsque Millerand rédigea sa lettre, les États-Unis n’avaient plus qu’un observateur à la conférence. Il était d’avis qu’au moyen d’une légère modification de la frontière, il serait possible de permettre *le retour d’un demi million de Hongrois en Hongrie*. Il demande à la conférence d’étudier sérieusement la question car elle met en jeu la vie et le bonheur de milliers d’êtres humains. Si la rectification s’avère impossible, la délégation américaine n’insistera d’ailleurs pas. Une population hongroise considérable habitait sur le territoire auquel il faisait allusion, en n’ayant aucune autre voie de communication ferroviaire qu’avec la Hongrie et le rattachement de ces Hongrois à la Roumanie ne contribuerait ni à leur bonheur, ni au bien-être et à l’épanouissement de la Roumanie. Sur la superficie totale de 39 686 milles<sup>2</sup> que comporte la Transylvanie cette rectification concernait 3 000 milles<sup>2</sup> (7 680 km<sup>2</sup>), c’est-à-dire moins du dixième de ce territoire. Molotov demande à Byrnes de lui remettre un projet écrit. Il l’étudiera et en discutera dans un ou deux jours.

Byrnes présenta la modification suivante du mémorandum des États-Unis (2<sup>e</sup> alinéa): „la frontière avec la Hongrie pourrait être généralement la ligne frontière en vigueur en 1938, mais en ce qui concerne la Transylvanie, les données ethnographiques seront étudiées pour établir dans quelle mesure *la restitution d’un territoire réduit à la Hongrie serait de nature à diminuer considérablement le nombre de personnes vivant sous domination étrangère*”. Arrivé à ce point, on montra à Molotov la ligne proposée par la délégation américaine sur la carte. Molotov déclara que le texte du 2<sup>e</sup> alinéa de la proposition américaine donnait une image agrandie de ce que Byrnes lui avait montré sur la carte. Il serait à son avis préférable d’y revenir dans un ou deux jours après examen de la question. Byrnes était d’accord pour ajourner la discussion jusqu’à ce qu’ils trouvent un langage mieux à même d’exprimer les vues des

États-Unis”<sup>13</sup>. Le lendemain, sur la proposition de Bidault, le 2<sup>e</sup> alinéa du projet américain fut accepté. Toutefois, la question territoriale ne fut pas close officiellement.

Dans la discussion du 20 septembre 1945 à Londres, au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, nous retrouvons en partie les thèses déjà évoquées des documents élaborés pendant la guerre par les grandes puissances. La position américaine voulant faire valoir le principe ethnique appliqué par le Conseil au différend concernant les frontières italo-yougoslaves visait, en fait, à exercer une pression indirecte sur le gouvernement soviétique qui défendait le gouvernement Groza ou, du moins, telle était l’interprétation de Molotov. De surcroît, l’application du *principe ethnique* et de la *protection des droits des minorités* proposée par le Ministre des Affaires Étrangères français, Georges Bidault, donnait l’impression d’une volonté de changement de plus grande ampleur. Comme nous le savons, tel ne fut pourtant pas le cas: le Quai d’Orsay n’avait pas non plus l’intention d’aller au-delà du rattachement du Partium à la Hongrie et le pays sicule était absent de son projet.

À l’automne 1945, en signe de leur repentir tardif, les grandes puissances qui avaient pris la décision de Trianon reconnurent que la détermination de la frontière hungaro-roumaine n’était pas tout à fait „raisonnable”, „juste” et „équitable”. La question concernant la détermination de la frontière hungaro-roumaine fut emportée par le tourbillon d’un conflit politique majeur et se trouva subordonnée à la solution de la crise politique roumaine. Le 21 septembre 1945, lors des séances 15 et 16 du Conseil, la réserve américaine à l’encontre des négociations de paix concernant la Roumanie et la Bulgarie vint au centre des discussions. De façon inattendue, Byrnes annonça que „si le gouvernement hongrois s’engage à tenir des élections libres conformes à la déclaration de Yalta, les États-Unis reconnaîtront la Hongrie”<sup>14</sup>. Le 22 septembre 1945, sur l’ordre exprès de Staline, Molotov proposa de retourner à la procédure de négociation acceptée à l’origine à la conférence de Potsdam, laquelle ne rendait pas possible la participation des représentants de la France et de la Chine à la négociation des questions roumaine, bulgare, hongroise et finnoise, ces deux États n’étant pas signataires des conventions d’armistice conclues avec les pays concernés. Un échange télégraphique entre les trois chefs d’État et de gouvernement ne permit

---

<sup>13</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24, et FRUS, 1945, vol. II, p.281.

<sup>14</sup> FRUS, 1945, vol. II, p.293. L’Union Soviétique a repris les relations diplomatiques avec la Hongrie le 25 septembre 1945, en précédant les États-Unis d’Amérique.

pas de surmonter la difficulté. Le 2 octobre 1945, la session de Londres fut ajournée sans communiqué commun.

L'échec de la première session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères aboutit à une interruption des négociations pendant plusieurs mois. À Londres, les Russes constatèrent de plus en plus désabusés qu'au regard de la question roumaine si importante pour le gouvernement soviétique, ils rencontraient *l'opposition unanime des délégations occidentales*. Cette solidarité occidentale face à un problème qui concernait directement l'Union Soviétique, a amené la délégation soviétique à tirer prétexte de la position française exprimée par Georges Bidault concernant la Transylvanie, afin d'évincer la France des négociations des traités de paix „balkaniques” du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères. La France a touché une corde sensible avec sa proposition de rectification de la frontière roumano-hongroise et de protection de la minorité hongroise.

En effet, la révision de la frontière au détriment de la Roumanie, pouvait conduire au renversement du gouvernement Groza, dont la seule légitimité venait de la récupération de la Transylvanie du Nord. Pourtant, Georges Bidault n'a pas suivi la position américaine, en ce qui concerne la recomposition du gouvernement roumain. Néanmoins, sa proposition de confirmer le traité de Trianon, fait par la France en 1920, seulement en ce qui était „raisonnable”, donna l'impression que la politique française s'aligna sur celle de la position américaine. Il y avait un autre avantage aussi, de cette manœuvre pour Moscou: celui de *la division de l'Occident*. L'Union Soviétique essaya de rompre la solidarité occidentale ainsi constituée et d'amener la France à se démarquer des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Staline et Molotov, ayant constaté que les États-Unis s'opposaient aux projets de traités de paix avec les quatre pays de la sphère soviétique, choisirent de défendre avec ténacité leurs conditions de paix, au lieu de promouvoir la conclusion rapide de la paix. La France était intéressée principalement dans la question allemande.

La décision de la conférence de Potsdam l'autorisa à participer également à l'élaboration du traité de paix italien en tant que membre du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères. En revanche, la participation française dans le débat autour des traités de paix roumain, bulgare, hongrois et finnois était injustifiée du point de vue formel, puisque la France n'avait pas été en état de guerre avec ces pays. Au cours des négociations de Londres, les États-Unis et la Grande-Bretagne voulurent élever la France au rang des grandes puissances en élargissant la décision commune acceptée à Potsdam, par la convocation d'une conférence de paix. Ils comptaient faire valoir plus facilement leurs intérêts avec le soutien espéré des alliés mineurs. Par contre, pour l'Union Soviétique,

la principale tâche consistait dans la consolidation de la coopération commencée pendant la guerre et dans l'harmonisation de la politique des Trois Grands.

À l'automne 1945, les grandes puissances attribuèrent bien plus d'importance à la question roumaine et bulgare qu'à la question hongroise. Telle est sans doute la raison pour laquelle, par la suite, au moment de rédiger le traité de paix hongrois, les grandes puissances alliées prirent pour base *mutatis mutandis* les principes directeurs qui avaient déjà fait l'objet d'un accord tripartite en septembre 1945 au regard de la Roumanie et de la Bulgarie, malgré le fait que la reconnaissance diplomatique de la Hongrie et les élections du 4 novembre 1945 conduisaient à établir une distinction entre la cause hongroise et la question de la reconnaissance des gouvernements roumain et bulgare<sup>15</sup>.

## **2. Les répercussions de l'échec de la conférence de Londres sur la Roumanie et la Hongrie<sup>16</sup>**

D'après les conversations de Jean Paul-Boncour avec Gheorghe Tătărescu, l'Union Soviétique informa le gouvernement Groza des discussions concernant la Roumanie lors de la session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères à Londres et les nouvelles sur les vues des grandes puissances dans la question des frontières roumano-hongroises, aussitôt répandues dans les milieux politiques roumains, devinrent publiques en Roumanie au tournant des années 1945-1946<sup>17</sup>. Il est évident que la diplomatie soviétique a voulu démontrer au gouvernement roumain, que le seul et véritable soutien de la Roumanie concernant sa cause nationale, la Transylvanie, resta Moscou, et en même temps, que les „Occidentaux”, y compris la France, voulurent non seulement chasser ce gouvernement, mais aussi rectifier sa frontière au bénéfice de la Hongrie. La „ténacité” avec laquelle Molotov défendait le caractère „démocratique” du gouvernement Groza à Londres dépassait toutes les attentes du Ministre des Affaires Étrangères roumain, rendant possible

---

<sup>15</sup> MAE, *Série Y, Internationale (52.5.)*, vol. 134. Mémorandum du 1<sup>er</sup> novembre 1945. Voir aussi Sándor Balogh, *Választások Magyarországon 1945* [Élections en Hongrie en 1945], Budapest, Kossuth, 1984.

<sup>16</sup> Les sous-chapitres suivants résument l'analyse de Mihály Fülöp, *La paix inachevée. Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et le traité de paix avec la Hongrie (1947)*, Budapest, Association des Sciences Historiques de Hongrie, 1998, pp.97-104.

<sup>17</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 8. Les télégrammes no.177 et 178 du 18 octobre 1945 et no.42 du 27 mars 1946 par Paul-Boncour sur les déclarations de Tătărescu, Ministre roumain des Affaires Étrangères.

la sauvegarde du *statu quo* politique en Roumanie. Dans son discours de Galați, le 12 octobre 1945, il déclara ouvertement que l'Union Soviétique représentait et défendait non seulement les intérêts du gouvernement roumain, mais aussi ceux de toute la Roumanie à la session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères à Londres<sup>18</sup>.

En revanche, le gouvernement hongrois ne connaissait pas les projets de traité de paix présentés à Londres, n'étant pas informé de la discussion sur les frontières par les parties américaine, britannique et française. Car le gouvernement des États-Unis voyait dans les propositions pour une solution du différend territorial roumano-hongrois un motif de conflit politique majeur (le renversement du gouvernement Groza) et *aucunement un geste en direction des Hongrois*. Le fait est que cette proposition n'avait aucun rapport avec les démarches diplomatiques du gouvernement hongrois, pas plus qu'avec les principes directeurs de celui-ci pour la préparation de la paix<sup>19</sup>. À l'automne 1945, la formulation des objectifs politiques hongrois à atteindre lors des négociations de paix fut entravée à la fois par la conjoncture internationale et par la situation intérieure. Les négociations de paix avaient toujours eu lieu entre les grandes puissances. Jusqu'à la mi-janvier 1946, il ne fut même pas envisagé d'entendre la position des cinq pays vaincus. Lors de la session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères à Londres, dans la discussion sur la conférence de paix et sur la question des conférences séparées, il fut exclusivement question de la participation des puissances victorieuses. Les partis étaient entièrement absorbés par la campagne électorale et la politique extérieure hongroise devait faire face à l'un des problèmes les plus graves de la Hongrie de l'après-guerre: la question de l'expulsion des Hongrois de Tchécoslovaquie et des Allemands de Hongrie.

István Kertész, le directeur du département de la préparation de paix au Ministère des Affaires Étrangères hongrois, considérait la réalisation des objectifs exposés dans la note du 14 août 1945 comme un processus nécessitant des „décennies” et comme il n'espérait pas l'accord réciproque entre les États intéressés, il estimait que le maintien de la paix en Europe sud-orientale n'était réalisable qu'avec la coopération constante et institutionnelle des grandes puissances victorieuses, éventuellement avec la création d'une instance régionale du Conseil des Ministres des

---

<sup>18</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 8. Les télégrammes no. 177 et 178 du 18 octobre 1945 par Paul-Boncour.

<sup>19</sup> L.A. Squires, secrétaire de la représentation américaine à Budapest, fit mention de la discussion autour de la Transylvanie, un fonctionnaire du Ministère des Affaires Étrangères hongrois lui faisant remarquer que celle-ci devait aboutir à l'échec de la session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères.

Affaires Étrangères<sup>20</sup>. Kertész s'efforçait de tenir compte des possibilités politiques réelles et de les mettre en œuvre, ne sachant pas à quel point les grandes puissances s'éloignaient de l'harmonisation de leurs intérêts en Europe sud-orientale au moment où il rédigeait son rapport. Les projets fondant la paix danubienne sur un concept de confédération ne furent finalement pas utilisés dans la préparation de la paix: le Ministre des Affaires Étrangères hongrois, Gyöngyösi, les jugeait si irréalisables qu'il ne tenta même pas de les présenter au gouvernement. Bien qu'il fût question de négociations bilatérales hungaro-roumaines et même de l'idée d'une union douanière<sup>21</sup>, lors de la préparation de la commission hongroise partant pour Bucarest, le département pour la préparation de la paix formula sa position de principe en ces termes: „conformément à la convention d'armistice soviéto-roumaine, les questions territoriales et ethniques concernant la Transylvanie devront être réglées par les traités de paix”, „la commission ne devra pas s'engager dans la négociation de questions qui pourraient susciter l'impression facilement exploitable à l'extérieur selon laquelle les Hongrois considèrent le règlement territorial actuel comme achevé. Seules les questions (...) ne préjugant pas de la décision des instances internationales pourront être acceptées comme base de discussion”<sup>22</sup>.

La discussion du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères à Londres suscita également l'incertitude de Groza. Le 1<sup>er</sup> novembre 1945, à l'arrivée de la commission hongroise dirigée par Sándor Nékám, futur représentant politique hongrois à Bucarest, Groza exposa que dans les relations hungaro-roumaines la priorité devrait revenir au maintien et à l'approfondissement de l'amitié et non à la question des frontières, car l'évocation de la question territoriale ferait resurgir le spectre du chauvinisme et du révisionnisme. Changer les frontières d'un ou deux départements ne signifierait rien. Mais „à travers la brèche ouverte par une rectification de frontières d'une vingtaine de mètres, le chauvinisme et le révisionnisme peuvent faire irruption et, au lieu de la pacification des esprits, c'est le conflit des deux peuples qui resurgira”. Se référant à ses négociations en septembre 1945 à Moscou, Groza fit également

---

<sup>20</sup> *Archives Nationales de la Hongrie*, ÚMKL, KÜM, Bé.O., 77/res. Bé/1945. Note du 19 septembre 1945 par István Kertész, citée par Mihály Fülöp, *La paix inachevée. Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et le traité de paix avec la Hongrie (1947)*, p.99.

<sup>21</sup> *Ibidem*, „La relation entre la Roumanie et la Hongrie”, note 41.095/Bé-1945 du 29 août 1945. „Esquisse de l'union douanière hungaro-roumaine” du 18 septembre 1945.

<sup>22</sup> *Ibidem*. Note 40705/Bé-1945 du 11 octobre 1945 par Domokos Gyallai-Papp. „Le point de vue du département pour la préparation de la paix concernant les négociations de la commission hongroise partant pour Bucarest”.

remarquer que la spiritualisation de la frontière hungaro-roumaine et la question de l'union douanière, ainsi que le rétablissement des relations diplomatiques avec la Hongrie avaient suscité „l'approbation la plus totale” chez Staline. Il savait pertinemment que certains voulaient voir la question roumano-hongroise réglée à nouveau par les grandes puissances et non pas par les deux parties intéressées. „C'est assez pour nous que deux grandes puissances aient décidé de notre sort lors de l'arbitrage de Vienne. Nous n'avons plus envie d'une décision des *trois* grandes puissances”. Ceux qui veulent faire appel à la décision des grandes puissances sont „fascistes et chauvins”. En guise d'adieu, Groza dit à propos de la question des frontières: „Si la Hongrie exigeait une rectification des frontières, alors il serait fort probable que la Roumanie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie revendiqueraient également des territoires hongrois et, de ce fait, on ne parviendrait jamais à une pacification définitive et à un consensus, bien au contraire. . . ”<sup>23</sup>.

À l'automne 1945, à plusieurs reprises Petru Groza exposa publiquement sa conception de la „fraternité hungaro-roumaine”: „La question des frontières est une question secondaire que les deux peuples régleront entre eux. Le but reste le renforcement de la démocratie et la coopération pacifique des pays de la vallée du Danube. Nos peuples sont majeurs. Qu'on nous laisse régler notre sort nous-mêmes et j'ai la ferme conviction que nous pourrions construire une des communautés les plus heureuses dans la vallée du Danube, et bien plus tôt qu'on ne le pense. Le premier pas en ce sens est l'union douanière”. Groza déclara aussi: „Je suis résolument hostile à l'échange de populations. Le coeur ne peut pas être arraché au corps. Les peuples ne peuvent pas être déracinés. Partout au monde la seule voie possible reste l'égalité des peuples, l'abolition de toute persécution raciale et ethnique, la fraternité, la paix”<sup>24</sup>.

Ceux qui préparaient la paix en Hongrie perçurent l'inquiétude provoquée en Roumanie par la conférence du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères à Londres, mais ils notèrent également que les hommes politiques roumains voulaient présenter la frontière roumano-hongroise comme définitive. „À peine trouve-t-on un parti qui soit prêt à faire la moindre concession” (sauf peut-être les jeunes libéraux regroupés autour du roi) et les déclarations de Groza sur la question des frontières „ressemblent étrangement à la position rigide de Maniu”. Sur la base des négociations du Caire entre les Roumains et les Alliés, ainsi que

---

<sup>23</sup> *Archives Nationales de la Hongrie*, ÚMKL, KÜM, Bé.O. Note 41.065/Bé-1945 déjà citée.

<sup>24</sup> Pour les déclarations roumaines sur la clôture de la question des frontières voir aussi: *Népszava* du 20 mai 1945, ainsi que les discours de Groza et de Tătărescu le 23 août 1945.

d'après la convention d'armistice soviéto-roumaine, l'opinion publique roumaine était convaincue que la question de la Transylvanie ne serait même pas à l'ordre du jour lors de la conférence. Or, après la conférence de Londres, le sentiment de sécurité de l'opinion publique roumaine se trouva ébranlé quant à l'immutabilité des frontières roumano-hongroises de Trianon.

Le déroulement de la conférence de Londres fut également à l'origine de la position roumaine selon laquelle le problème de la frontière hungaro-roumaine ne pouvait être résolu que par un accord ou un traité de paix bilatéral entre les deux pays intéressés et non par les grandes puissances qui décideraient d'eux sans eux. Le Ministre des Affaires Étrangères roumain partit de l'hypothèse qu'en raison de sa déclaration de guerre de septembre 1944, la Hongrie serait obligée de conclure une paix séparée avec la Roumanie, en plus de celle conclue avec les Alliés et que, sur cette base, la Roumanie pourrait réclamer des réparations à la Hongrie. De plusieurs sources le département du Ministère des Affaires Étrangères pour la préparation de la paix reçut l'information selon laquelle „les Roumains mettaient tout en œuvre pour prouver à l'Union Soviétique que la question de la Transylvanie ne devait pas être posée à nouveau, car la moindre rectification territoriale détournerait définitivement les masses roumaines de la démocratie populaire. Or, l'Union Soviétique n'est pas indifférente à l'attitude de l'opinion publique du pays le plus grand et le plus riche de l'Europe sud-orientale”. D'après l'information reçue par le département hongrois pour la préparation de la paix: „les Roumains rappellent aux Anglo-saxons qu'ils ont eux-mêmes rattaché la Transylvanie à la Roumanie après la Première guerre mondiale et leur font entendre que, s'ils mettaient fin à cette appartenance, par là même ils reconnaîtraient que leur acte précédent était incorrect, et en même temps se perdraient dans l'esprit des masses dont les sentiments sont à présent totalement pro-Anglo-saxons”<sup>25</sup>.

Certes, quelques projets bilatéraux hungaro-roumains furent préparés<sup>26</sup>, mais le poids prédominant de la politique intérieure et des partis, ainsi que la mauvaise posture internationale de la Hongrie entravaient

---

<sup>25</sup> L'entretien de Miklós Vásárhelyi avec Petru Groza, *Szabad Nép* du 20 décembre 1945.

*Archives Nationales de la Hongrie*, ÚMKL, KÜM, Bé.O., 38/Bé-1946 33030/pol.-1945 – rapport du 30 décembre 1945.

<sup>26</sup> *Ibidem*. Contribution à la préparation de la paix (Béla Demeter), 48/res. Bé/1945 du 1<sup>er</sup> août 1945. Solutions pour la question de la Transylvanie: 40.368/Bé/1945 du 23 août (László Makkai). Le bien-fondé de la revendication du Partium par la Hongrie: 40.385/Bé/1945 du 14 septembre 1945. Proposition pour le règlement de la relation entre la Roumanie et la Hongrie. 64/res. Bé./1945 du 3 octobre 1945.

toute action dans ce sens. Le gouvernement de coalition formé le 15 novembre 1945<sup>27</sup> sous la présidence de Zoltán Tildy, chef du Parti des Petits Propriétaires Indépendants, ne put guère avancer dans la détermination des objectifs de paix hongrois et ne désigna pas les experts chargés de préparer la conférence de paix. Dans un mémorandum adressé au Premier Ministre le 28 décembre 1945, le chef du département du Ministère des Affaires Étrangères pour la préparation de la paix résuma les grands axes de l'action gouvernementale nécessaire pour la préparation de la paix. Selon Kertész, „la Hongrie devra faire face à des États beaucoup mieux préparés et jouissant d'une situation diplomatique largement plus favorable que la nôtre”. „Les thèses de chacun des pays voisins visent essentiellement au maintien du *statu quo*, à faire la démonstration que nous avons une plus grande responsabilité dans la guerre et à porter au maximum les revendications économiques et politiques à notre égard. Ils préparent aussi des exigences territoriales dépassant même Trianon”. En revanche, la tâche du gouvernement hongrois s'avère bien plus compliquée: „Nous devons préparer une paix multilatérale et spécifique pour chaque pays voisin. La préparation de la paix démontre notre intention de coopération amicale avec les peuples voisins et notre résolution de démocratiser le pays. Dans cet ordre d'idées, nous devons également faire savoir que, malgré les gouvernements réactionnaires, il y a eu en Hongrie une résistance profondément enracinée dans le peuple contre la pénétration allemande et contre toute l'idéologie du nazisme. D'autre part, nous devons nous préparer aux revendications susceptibles d'être présentées contre nous et à des attaques de nature politique de la part des pays voisins”. Dans le domaine du problème tchécoslovaque et roumain, le département hongrois pour la préparation de la paix élaborait des projets destinés à „assurer institutionnellement le droit des populations hongroises restant dans les pays voisins à une vie sans peur et sans misère”. Ce qui était considéré comme une obligation de tout premier ordre par le nouveau gouvernement démocratique, car „toute la légitimité du régime actuel serait ébranlée aux yeux des masses en Hongrie au cas où l'on y manquerait”<sup>28</sup>.

<sup>27</sup> Lors des élections législatives du 4 novembre 1945 (scrutin proportionnel), le Parti des Petits Propriétaires Indépendants a remporté la majorité (57%), le Parti Sociale-Démocrate 17%, le Parti Communiste 17%, et le Parti National Paysan, proche du PCH, 7%. Les quatre partis ont formé un gouvernement de coalition, n'ayant aucune opposition parlementaire.

<sup>28</sup> *Ibidem*. XIX. J.I.a I-5. Lettre du 28 décembre 1945 par István Kertész au Premier Ministre Zoltán Tildy (151/res-Bé/1945), rendue publique par Mihály Fülöp, „A magyar békeelőkészítés és a demokratikus külpolitika alapelvei” [La préparation hongroise de la paix et les principes démocratiques fondamentaux de la politique extérieure], in *Juss*, no.2/1990, pp.72-82. Des extraits présentés en anglais par

Jean Paul-Boncour relata „les buts que se propose la politique poursuivie par le cabinet Groza sous l'inspiration de Moscou”. Le discours de Groza devant une assemblée en Transylvanie de l'Union Populaire Hongroise (UPH) „dont l'importance comme groupe politique ne doit pas être plus grande au sein de la population hongroise de Roumanie, que celle du Front des Laboureurs<sup>29</sup> parmi les paysans roumains” et sa proclamation „aux frères magyars” qui a servi de conclusion à la dite réunion, tenta de démontrer que „l'abolition pratique des frontières entre la Hongrie et la Roumanie permettrait d'échapper à la nécessité d'obtenir l'agrément des puissances occidentales à la fixation de celles-ci dans le ou les traités de paix avec la Hongrie d'une part et la Roumanie de l'autre”. D'après Jean Paul-Boncour, „cette indication aide à comprendre pourquoi après des mois de déboires dont les incidents de Cluj (du mois d'août 1945) ne furent qu'un exemple entre mille, le gouvernement maintenu au pouvoir ici par Moscou persiste dans une voie qui lui aliène plus que toute autre peut-être, les sympathies des masses roumaines”<sup>30</sup>.

En effet, le gouvernement roumain a exercé une pression considérable sur ses alliés communistes hongrois de Transylvanie (UPH) pour qu'ils prennent position en faveur du rétablissement de la frontière roumano-hongroise du traité de paix de Trianon. Groza voulait faire la démonstration avec une telle déclaration que les Hongrois de Transylvanie ont trouvé une véritable patrie en Roumanie et qu'ils ne veulent pas appartenir à la Hongrie. Le Congrès de l'UPH à Tîrgu Mureş (Marosvásárhely en hongrois), en novembre 1945, a trouvé une formule sybilline pour satisfaire cette demande: „la solution de la question de la frontière roumano-hongroise appartient aux grandes puissances”. Ce manifeste a provoqué une crise majeure dans la vie politique hongroise de la Transylvanie puisque la majorité de la population hongroise considéra cet acte comme une renonciation au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, une „trahison de la cause hongroise en Transylvanie”. Les communistes hongrois de l'UPH se sont réfugiés dans la passivité face au problème national transylvanien et une partie des membres de l'UPH commença à s'orienter vers la section hongroise du parti social-démocrate, dont les dirigeants (István Lakatos, Ferenc Bruder) ont joué un rôle éminent pendant la brève période de l'autonomie.

Stephen D. Kertész, *Diplomacy in a whirlpool. Hungary between Nazi Germany and Soviet Russia*, Westport, Greenwood Press, 1974, pp.266-269.

<sup>29</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24. Télégramme no.289-291 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 24 novembre 1945. Frontul Plugarilor, le parti de Groza.

<sup>30</sup> *Ibidem*.

### 3. La conférence de Moscou: le compromis entre les Anglo-américains et les Soviétiques sur les Balkans.

La France du général de Gaulle a subi un nouvel échec pour faire valoir son statut de grande puissance au moment du retour à la coopération „trilatérale”, fondée sur la déclaration de Yalta, le 7 décembre 1945, avec la convocation d’une conférence des Ministres des Affaires Étrangères soviétique, américain et britannique à Moscou. Les États-Unis reconsidérèrent leur politique relative à l’Europe centrale et sud-orientale et les trois grandes puissances reprirent leurs négociations au sujet du règlement de paix. Byrnes annonça déjà le 10 octobre 1945 la création de la Commission consultative extrême-orientale. Par ce fait, ils inclurent l’Union Soviétique dans les affaires japonaises. Le même jour, Byrnes demanda à Mark Ethridge, l’éditeur de *Louisville Courier Journal*, de partir en reconnaissance pour découvrir la situation réelle en Roumanie et en Bulgarie<sup>31</sup>. À l’initiative de Byrnes, Harriman, l’ambassadeur américain à Moscou, poursuivait des négociations avec Staline à Sotchi, au sujet du projet de la conférence de paix. Lors de leur entretien du 24 octobre 1945, le Premier Ministre soviétique suggéra pour la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères l’idée d’établir d’abord la liste des pays à inviter et de prendre seulement ensuite des décisions au sujet de la ou des conférences de paix.

Par contre, selon Harriman, le Président américain ne pouvait donner son accord à l’organisation d’une nouvelle session que dans le cas où ils se seraient déjà mis d’accord à propos de la convocation de la conférence. Le lendemain, Staline proposa l’idée de ne plus séparer la question du Japon des affaires concernant le processus de paix européen, mais il suggéra de rendre une décision commune, applicable dans les deux cas. D’après le Premier Ministre soviétique, les Ministres des Affaires Étrangères pouvaient élaborer les traités de paix *selon la formule 4-3-2*, admise à Potsdam. Par la suite, les vainqueurs ayant combattu effectivement contre „l’ex-ennemi” réuniraient une conférence de paix. Le traité de paix de la Bulgarie serait élaboré par les Trois Grands, la Grèce et la Yougoslavie, alors que celui de la Hongrie par les délégations soviétique, anglaise, américaine, tchèque et yougoslave. Par la suite, des traités de paix pourraient être conclus entre les vaincus et les pays alliés. De cette façon, Staline accepta enfin, dans un certain sens, la nécessité d’organiser une conférence de paix<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> Voir Ulrich Burger, *Misiunea Ethridge în România* [La mission Ethridge en Roumanie], Bucarest, Fundația Academia Civică, 2000.

<sup>32</sup> FRUS, 1945, vol. II, pp.560, 567-575, 577. Télégramme no.3512 de Moscou par Harriman.

Dans son discours du 31 octobre 1945, prononcé à New York, Byrnes contredisant son propre point de vue exprimé à Londres reconnu, d'après les conventions d'armistice, les intérêts de sécurité spécifiques de l'Union Soviétique dans les pays „ex-ennemis” : en Roumanie, en Bulgarie et en Hongrie. Il apprécia „la détermination du peuple soviétique qui ne tolérerait plus jamais une politique qui puisse aller expressément à l'encontre de la sécurité et du mode de vie de l'Union Soviétique”. Byrnes ajouta: „dans ces pays, les États-Unis n'allaient jamais nouer des liens avec des groupes qui pourraient intriguer contre l'Union Soviétique”<sup>33</sup>. Le 22 novembre 1945, Byrnes „découvrit” dans l'accord de Yalta le fondement juridique permettant la rencontre régulière des trois Ministres des Affaires Étrangères, sans pour autant offenser par cet acte la France et la Chine; car l'accord de Yalta prescrivait la rencontre régulière des trois Ministres des Affaires Étrangères, ce que confirma également la déclaration de Potsdam. Ayant contourné ainsi la question de procédure, qui avait déjà provoqué l'échec lors de la session à Londres, les négociations pouvaient se poursuivre et l'on pouvait même débattre le sujet de la réunion du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères. Bevin ne voulant pas laisser les Américains seuls poursuivre des négociations primordiales avec Staline, décida finalement le 6 décembre de donner son accord pour l'organisation de la réunion des trois Ministres des Affaires Étrangères<sup>34</sup>.

Le Foreign Office – comme le Quai d'Orsay – était conscient depuis toujours des inconvénients du refus de la reconnaissance diplomatique des gouvernements roumain et bulgare, ainsi que de celui des négociations de paix. Il conclut d'après les événements des neuf derniers mois que, malgré la pression diplomatique exercée ouvertement en grande partie à l'instigation des Américains, le gouvernement soviétique ne modifia pas sa position, la tactique anglo-américaine „n'a rien obtenu”, il avoua de plus: „quelle que soit la raison des événements positifs survenus récemment en Hongrie, nous aurions peu de raisons de nous en attribuer les causes”. Cependant, suivant la proposition d'Ethridge, le State Department tenta encore d'inscrire à l'ordre du jour la question de

---

<sup>33</sup> *Diplomatic History*, 1979, vol. 3, no.2, p.211, E. Mark dans l'article sur Charles E. Bohlen cite le discours de J.F. Byrnes. Compte rendu du 18 octobre 1945 par Ch. Bohlen in R.L. Messer, „Le Ministère des Affaires Étrangères américain et les alternatives de containment”, in *Diplomatic History*, 1977, vol. 1, no.4, p.302; Rapport du 24 octobre 1945 par C. Huston.

<sup>34</sup> Mihály Fülöp, „A Külügyminiszterek Tanácsa és a magyar békeszerződés” [Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et le traité de paix hongrois], in *Külpolitika*, no.4/1985, pp.134-135.

l'élargissement des gouvernements roumain et bulgare. Dès que l'occasion se présentait, l'Union Soviétique soutenait publiquement les gouvernements roumain et bulgare, c'est pourquoi, selon le Foreign Office, il était inutile d'attendre des concessions de sa part à ce sujet. Pour le cas où les parties anglaise et américaine donneraient leur accord pour la conclusion immédiate de la paix, il estimait au contraire qu'il serait alors possible que le gouvernement soviétique admette quelques membres de l'opposition dans les gouvernements roumain et bulgare, à condition que ce fait „n'entraîne pas une influence majeure sur la politique de ces gouvernements”<sup>35</sup>.

Les dirigeants du Foreign Office qualifiaient leur tactique employée jusqu'alors non seulement d'infructueuse, mais aussi de néfaste, car leur politique de rejet pratiquée à l'égard des questions de la Roumanie et de la Bulgarie *les empêchait de conclure la paix italienne, finnoise et hongroise*, ainsi que de réaliser les objectifs de la Grande-Bretagne en Europe de l'Est en générale. C'est pourquoi ils proposaient „l'acceptation du fait incontournable” que „dans les circonstances actuelles il n'y avait aucune chance de réorganiser considérablement les gouvernements roumain et bulgare”, puisque l'élaboration des conditions pour la formation des gouvernements „représentatifs” ne pouvait s'effectuer que progressivement, et prenant relativement beaucoup de temps. Par la signature des traités de paix ils estimaient possible le retrait des troupes étrangères de Bulgarie et de Finlande, tandis qu'en Roumanie et en Hongrie ils garantiraient le droit de laisser en garnison quelques unités mineures en nombre limité, afin d'assurer les lignes de communication dans ces pays.

En première position de l'ordre du jour de la conférence des Ministres des Affaires Étrangères à Moscou (15-27 décembre 1945) figurait la question de la convocation de la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères qui déciderait des traités de paix. Les Américains admirent le 18 décembre que selon la formulation de Byrnes les signataires des traités de paix soient „les juges”, mais par l'élargissement du cercle des pays participants il souhaita augmenter le nombre „des témoins”. Bevin y apportait son soutien parce que „l'audition” des autres alliés impliquait un nombre toujours croissant de partenaires prêts à accepter les traités de paix et à s'engager à les exécuter. Le lendemain, lors de l'entretien entre Staline et Byrnes, le Ministre des Affaires Étrangères américain souligna: „en fin de compte nous serions bien les

---

<sup>35</sup> *The Foreign Office and the Kremlin. British Documents on Anglo-Soviet Relations, 1941-45*, éd. Graham Ross, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p.266.

juges, ce qui fait que (...) nous pouvons laisser parler les petits pays sans mettre en péril nos intérêts”<sup>36</sup>. Ainsi ils se mirent d'accord au sujet des participants. En guise de „cadeau de Noël”, le 24 décembre, Byrnes rendit public le communiqué des trois grandes puissances relatif à la procédure à suivre, pour lequel ils demandèrent l'approbation des gouvernements français et chinois.

Selon la déclaration officielle, seuls les membres du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères signataires des conditions d'armistice ou ceux étant considérés comme tels d'après l'accord de Potsdam avaient le droit de participer à la rédaction des cinq traités de paix. Les autres membres du Conseil pouvaient être également invités aux débats sur les questions les concernant directement. Les conditions de paix italiennes seraient établies par quatre, celles de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Hongrie par trois, celles de la Finlande par deux grandes puissances. Conformément aux accords fixés à la première session du Conseil à Londres, les adjoints des Ministres des Affaires Étrangères reprendraient leur travail à Londres immédiatement. Lorsque l'élaboration des projets serait terminée, le Conseil convoquerait une conférence chargée d'examiner les cinq traités de paix au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 1946; les cinq membres du Conseil et 16 États-membres de l'ONU, ayant effectivement fait la guerre avec des forces substantielles contre les États ennemis européens, seraient invités à y participer. Prenant en considération les recommandations de la conférence, les pays signataires de l'armistice (dans le cas de l'Italie, la France également) rédigerait le texte définitif des traités de paix. Les traités de paix seraient signés par les pays participants à la conférence ainsi que par ceux étant en état de guerre avec le pays concerné. Par la suite, les traités de paix devraient être présentés aux autres alliés en état de guerre avec le pays ennemi concerné. Les traités de paix entreraient en vigueur immédiatement, dès que les puissances signataires de l'armistice les ratifieraient. Ensuite, dans le but de la ratification, les traités seraient présentés au pays ex-ennemi concerné.

À la conférence de Moscou, la situation en Europe centrale et sud-orientale fut également débattue. Lors de son entretien du 18 décembre avec Molotov, Bevin favorisa „*le retrait de toutes les troupes alliées de la région* et la réduction du nombre des unités d'occupation autrichiennes”. (Ceci fut en accord avec la proposition de Byrnes faite le 8 décembre, avant la conférence de Moscou selon laquelle les Trois Grands pouvaient discuter l'idée de retirer les troupes alliées de tous les pays indépendants, excepté le Japon et l'Allemagne. Cependant Molotov

<sup>36</sup> FRUS, 1945, vol. II, pp.610-671.

n'avait pas trouvé cela urgent à ce moment-là.) Dans sa réponse, Molotov exprima ses réserves au sujet du retrait total des troupes stationnées en Autriche, puis rappela au Foreign Office que les troupes furent retirées de la Tchécoslovaquie, pays allié, conformément à la proposition soviétique. Par contre, la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie étaient occupées conformément aux conventions d'armistice qu'elles avaient signées. En rapport avec les traités de paix, c'étaient précisément les Américains (en réalité, la délégation de la Grande-Bretagne – A.F.) qui proposèrent que l'Armée Rouge reste en Roumanie et en Hongrie afin d'assurer les lignes de liaison avec l'Autriche. Le Ministre des Affaires Étrangères soviétique attira l'attention de Bevin également sur le fait que la présence de l'Armée Rouge dans ces pays n'avait pas empêché la libre manifestation de la volonté du peuple. L'Armée Rouge se gardait de s'impliquer dans les affaires intérieures de ces pays, comme le prouvaient entre autres les résultats diamétralement opposés des élections en Hongrie et en Bulgarie. En conclusion, Molotov résuma: en Bulgarie, en Hongrie, en Autriche, en Finlande et en Perse les peuples étaient libres de régler leurs affaires comme ils l'entendaient. Staline citait l'exemple de la Hongrie pour prouver à Byrnes que les troupes soviétiques n'exercèrent aucune influence sur les élections: „en réalité, à ce moment-là *l'Union Soviétique aurait pu agir à sa guise, pourtant ce n'était pas le Parti Communiste, mais un autre parti qui avait remporté les élections*”. Le Premier Ministre soviétique expliqua: „nous voulons seulement atteindre l'objectif qu'aucun des pays voisins ou proches de l'Union Soviétique ne puisse adopter une attitude hostile à l'égard de l'Union Soviétique”. „Choisir les partis qui gouverneront ces pays est un devoir qui appartient aux peuples concernés. *D'après le point de vue du gouvernement soviétique, outre le Parti Communiste, d'autres partis pouvaient être également considérés comme amicaux*”; „cette aspiration était naturelle, car ils avaient beaucoup souffert pendant la guerre à cause de la Finlande, la Hongrie et la Roumanie: les troupes hongroises atteignirent le fleuve Don, les troupes roumaines la Volga. C'était la raison pour laquelle *le gouvernement soviétique souhaitait voir dans ces pays des gouvernements amicaux et loyaux envers lui*”<sup>37</sup>.

Suite à un débat de plusieurs jours, les Ministres des Affaires Étrangères anglais et américain s'inclinèrent devant les intérêts soviétiques. Après l'entretien du 23 décembre entre Staline et Byrnes, les trois Ministres des Affaires Étrangères se mirent d'accord sur le fait que les

---

<sup>37</sup> *Public Record Office, Foreign Office (infra: PRO, FO), Cabinet Papers*, 133. Négociations du 18 décembre 1945 entre Molotov et Bevin, ainsi que du 23 décembre entre Staline et Byrnes, cité par Mihály Fülöp, „A Külügyminiszterek Tanácsa és a magyar békeszerződés”, pp.134-135.

trois grandes puissances conseilleraient au roi roumain d'admettre dans le gouvernement un membre du Parti National Paysan et un autre du Parti National Libéral, coopérant loyalement avec le gouvernement. Le gouvernement devait organiser des élections libres le plus rapidement possible avec la participation de tous les partis démocratiques et anti-fascistes, assurer la liberté de la presse, la liberté d'expression, de religion et d'association. On chargea de cette tâche, déjà connue de par l'exemple polonais, une commission composée du Vice-Ministre des Affaires Étrangères soviétique, Vychinsky, et des ambassadeurs américain A. Harriman, et britannique, Sir Archibald Clark-Kerr, à Moscou. S'étant acquittés de leur mission à Bucarest, les gouvernements américain et anglais étaient prêts à reconnaître le gouvernement roumain également à condition d'être assurés que leur conseil serait suivi. Les obstacles furent donc écartés au dernier moment.

Le 23 décembre les trois grandes puissances *sollicitèrent la France d'organiser la conférence de paix* des puissances victorieuses. Georges Bidault croyait pouvoir gagner le général de Gaulle à suivre les décisions des Trois Grands. Le jour de son mariage, le 28 décembre 1945, Bidault retrouva le général de Gaulle, qui était furieux d'apprendre les décisions de Moscou. De Gaulle déplora que la France ne peut pas être traitée comme „l'Éthiopie”; elle devrait avoir un rôle dans la préparation de *tous* les traités de paix puisque „*l'Europe est essentiellement la Russie et la France*”. L'approche proposée par Bidault, selon lui, reflétait la faiblesse intellectuelle du Quai. De Gaulle préférait rejeter les décisions de Moscou, faute de pouvoir obtenir un Conseil des Ministres des Affaires Étrangères de cinq puissances (avec la France et la Chine) et des pouvoirs effectifs pour la conférence de paix<sup>38</sup>.

Francisque Gay, le Ministre par interim en l'absence de Bidault, dans sa réponse du 3 janvier 1946, confirmant la demande des Trois Grands, souhaite éclaircir les questions suivantes: le rôle futur du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères dans l'élaboration des traités de paix, le mode d'invitation des pays alliés concernés, la validité des „recommandations” de la conférence proposée pour l'étude des traités de paix, l'audition des représentants des pays „ex-ennemis” et la modification de la décision de Berlin (Potsdam) effectuée à Moscou (d'après laquelle le droit de rendre la décision définitive appartenait aux puissances élaborant les traités de paix et non aux Nations Unies). Dans sa réponse, communiquée le 14 janvier 1946 au nom des trois grandes puissances,

---

<sup>38</sup> Voir John W. Young, *France, the Cold War and the Western Alliance 1944-1949. French foreign policy and post-war Europe*, London, Leicester University Press, 1990, pp.91-92.

Byrnes confirma (mise à part l'exception citée plus haut) les thèses de la décision de Berlin (de Potsdam) relatives au rôle assuré par le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères dans le règlement de paix. Il confirmait également que les Alliés qui étaient directement concernés seraient invités au débat. Il assura le gouvernement français d'une discussion aussi large, aussi approfondie que possible, de même que de la prise en pleine et entière considération des recommandations de la conférence et des vues des pays avec lesquels ils devaient signer les traités de paix. Ces États „auront toutes possibilités de discuter les traités et de présenter leur façon de voir, à la fois dans la rédaction des projets – comme ils le purent aux premières réunions à Londres – et à la conférence de Mai”<sup>39</sup>. En se basant sur ces faits, *le gouvernement français accepta, le 17 janvier 1946, la procédure élaborée à Moscou*. Les grandes puissances antifascistes entamèrent enfin la préparation de fond des traités de paix, l'harmonisation de leurs intérêts en Europe centrale et sud-orientale dans le cadre des négociations de paix. Le général de Gaulle, le 20 janvier 1946, quitta le pouvoir.

#### **4. La conférence londonienne des Vice-Ministres des Affaires Étrangères (du 18 janvier au 20 avril 1946) et le renoncement anglo-américain aux projets de modification de la frontière roumano-hongroise**

Depuis le début de l'année 1946, les Soviétiques restaient attachés de façon extrêmement rigide au processus élaboré à Moscou, la délibération tripartite, et c'était seulement à la suite de débats qui se prolongèrent pendant plusieurs mois et avancèrent pas à pas qu'ils donnèrent leur accord à l'extension à la France, du cercle des participants, ainsi qu'à la mention des avis divergeants des grandes puissances dans les documents communs. Ayant passé en revue les décisions prises au cours de la réunion du mois de septembre par le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, les Vice-Ministres des Affaires Étrangères soviétique, britannique, américain et français entamèrent leurs négociations au Lancaster House à Londres, selon la formule 4-3-2 adoptée à Potsdam et validée à Moscou. En conséquence, lors de la première période de la réunion, entre le 19 janvier et le 8 mars 1946, ils abordaient uniquement le projet du traité de paix italien. Un débat opposa les représentants soviétiques et occidentaux au sujet des questions de la ville de Trieste et des réparations, tandis que la France se trouvait confrontée aux délégations

---

<sup>39</sup> MAE, *Série Y, Internationale 1944-1949*, vol. 127.

britannique et américaine à cause de ses revendications territoriales face à l'Italie.

Le débat entamé au cours de la séance du 12 février 1946, à propos de l'audition des États alliés ou „ex-ennemis” concernés eut des répercussions sur les procédures d'élaboration des projets de traité de paix. Face à James Clement Dunn, Vice-Ministre des Affaires Étrangères américain, Sir Gladwynn Jebb, Vice-Ministre des Affaires Étrangères britannique – qui avait dirigé la préparation de paix britannique pendant la guerre – s'opposait à l'idée de réserver le même traitement aux Alliés et aux pays ex-ennemis. Il proposait de solliciter l'opinion écrite des Alliés et de rendre possible l'audition des représentants des pays concernés dans le cadre de la conférence. Goussev, l'ambassadeur soviétique, voulait faire examiner les réponses reçues par un comité d'experts et par le secrétariat organisant la réunion des Vice-Ministres des Affaires Étrangères<sup>40</sup>. En maintenant le principe de „l'arbitrage” des grandes puissances, les Anglais et les Soviétiques firent donc tout leur possible pour que même les alliés mineurs se trouvent dans l'impossibilité d'intervenir directement.

Les négociations concernant le projet de traité de paix italien représentèrent un exemple à suivre pour les quatre autres cas (Roumanie, Bulgarie, Hongrie et Finlande). Le 20 février 1946, la discussion portait sur l'opportunité de communiquer ou non au gouvernement italien les exigences françaises et autrichiennes concernant la modification des frontières italiennes. En effet, les négociations de paix se firent jusque-là à huis clos dans le cadre de réunions secrètes entre les grandes puissances, et les représentants des pays „ex-ennemis” ne pouvaient connaître officiellement ni les projets de traité de paix constituant le fond du débat, ni même la position prise par „les arbitres” à leur égard. La délégation française, ayant été le 13 janvier à l'origine de la proposition généreuse d'entendre les États vaincus, s'opposait cette fois-ci à la prise en considération de l'avis italien avant l'élaboration du projet de traité de paix par les grandes puissances. Le gouvernement soviétique ne favorisait pas non plus l'idée de communiquer quoi que ce soit à l'Italie<sup>41</sup>. Ce fait devait constituer *un précédent de procédure*. Dans cette phase décisive du processus d'élaboration des projets, les alliés concernés et les pays „ex-ennemis” n'eurent pas le droit d'exposer leur position et ne purent donc pas participer au débat des Alliés. À la demande des Britanniques, l'audition des vaincus (mais non pas leur participation) eut

---

<sup>40</sup> MAE, *Série Y, Internationale 1944-1949*, vol. 138-139. Télégramme no. 621 du 13 février 1946 par Couve de Murville à Londres à propos de la 19<sup>e</sup> séance de la conférence des suppléants à Londres.

<sup>41</sup> *Ibidem*, vol. 138. Télégramme du 21 février 1946, par Couve de Murville à Londres.

lieu seulement à la conférence de Paris, réunion à caractère consultatif, subordonnée au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères.

Le 23 mars 1946, le gouvernement français présentait aux grandes puissances son projet pour l'organisation de la conférence parisienne. Suite à l'acceptation de la proposition de Byrnes par Molotov, le 6 avril, concernant l'organisation de la session parisienne du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, la délégation soviétique accélérât les préparatifs et, pour le 20 avril 1946, les premiers projets de traité de paix communs, basés sur la formule 4-3-2 (concernant l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Finlande) furent préparés par les grandes puissances. Elles y mentionnèrent, outre les conditions admises unanimement, les dispositions ouvertes, suspendues ou celles qui nécessitaient une discussion<sup>42</sup>.

Le 28 février 1946, le Foreign Office examina la question de la Transylvanie dans ce contexte et il arriva à la même conclusion que la direction de l'Europe du Quai d'Orsay lors de la conférence de Londres du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères. Il remarqua: „depuis septembre 1945, notre comportement s'est quelque peu modifié dans un sens tendant à laisser la frontière de Trianon intacte. Les Hongrois, les Roumains et les Russes favorisaient de plus en plus la résolution de la question transylvanienne par *l'autonomie* et *non par la modification des frontières*. Tout projet de changement de la frontière, aussi petit soit-il, couperait la ligne ferroviaire Nord-Sud, se situant sur le territoire de la Roumanie, dont le fonctionnement continu était indispensable pour la vie économique de la région. Des modifications territoriales plus importantes étaient injustifiables sur le plan ethnique. Il paraissait donc que, par le fait d'avoir cédé l'administration (en mars 1945) *de jure* au gouvernement roumain – alors même que *de facto* elle était laissée en majeure partie entre les mains des Hongrois communistes locaux – l'Union Soviétique trouva la meilleure solution qui fût en même temps la plus directe pour la question transylvanienne. Il était toutefois improbable que nous puissions convaincre l'Union Soviétique de changer le règlement bien établi par elle. Étant donné que le progrès économique de la Transylvanie dépendait entièrement de la relation satisfaisante entre la Roumanie et la Hongrie, une politique soviétique réduisant les obstacles économiques entre les deux pays pouvait représenter une solution à long terme pour un problème qui pouvait être considéré comme étant de nature économique plutôt que politique, compte tenu de la domination de la Russie dans cette région. (Sur cette base) nous informons

---

<sup>42</sup> MAE, *Série Y, Internationale 1944-1949*, vol. 127, FRUS, 1946, vol. II, pp.43-45, CFM (D) 46/53.

maintenant la délégation des États-Unis que nous ne nous opposons pas à ce qu'elle évoque la question de la frontière dans la mesure où elle la trouverait juste, mais, pour notre part, nous ne sommes pas convaincus que le changement de la frontière entre la Roumanie et la Hongrie soit vraiment souhaitable"<sup>43</sup>.

À la conférence londonienne des suppléants, dans son projet de traité de paix roumain, présenté le 11 mars 1946 et dans celui du traité de paix hongrois, présenté le 27 mars, la délégation soviétique proposa de déclarer le deuxième arbitrage de Vienne nul et non avenue, ainsi que „l'appartenance de toute la Transylvanie à la Roumanie”, sans mentionner la belligérance de la Roumanie contre l'Allemagne. Le Foreign Office trouva cette proposition pire que le projet soviétique de septembre 1945, mais la délégation britannique n'avait pas d'objection de fond face à la proposition soviétique. Cependant elle subordonna son approbation pour le rétablissement des frontières de Trianon au fait que toutes les lignes de la frontière roumaine soient fixées dans le traité de paix – y compris celles de la frontière soviéto-roumaine.

J.C. Dunn, suppléant du Ministre des Affaires Étrangères et chef de la délégation américaine à Londres, ayant pris connaissance de la position soviétique, modifia la position du State Department, le 19 mars 1946, au sujet de la question de la frontière hongaro-roumaine, qui avait été présentée le 20 septembre 1945. Dans son compte rendu, le suppléant américain rappela qu'au cours de la conférence des Ministres des Affaires Étrangères à Londres, *les Anglais et les Français avaient soutenu sa proposition concernant l'étude des conditions ethniques*, afin de savoir si l'attribution d'une petite parcelle de territoire à la Hongrie réduisait considérablement le nombre des personnes vivant sous domination étrangère. J.C. Dunn remarqua que „les Britanniques étaient en ce moment moins enthousiastes” dans cette affaire; il était impossible de prouver l'exactitude de l'information communiquée par Budapest, selon laquelle l'Union Soviétique se montrait prête à admettre la modification de frontière. Car Goussev, le chef de la délégation soviétique à Londres, déclara fermement le 11 mars que toute la Transylvanie pouvait être attribuée à la Roumanie d'après son gouvernement. Le point de vue soviétique pouvait donc être considéré comme solide. Sur cette base, J.C. Dunn affirma: „l'affaire du changement de la frontière n'était pas assez claire pour susciter un autre débat. Selon les statistiques disponibles, le changement de la frontière ne pouvait pas rendre un nombre

---

<sup>43</sup> PRO, FO, 371 57153 U 2349/69/70. Résumé du 28 février 1946 à propos des dispositions territoriales du traité de paix roumain. Cité par Mihály Fülöp, „A Külügyminiszterek Tanácsa és a magyar békeszerződés”, pp.134-135.

important de Hongrois à la Hongrie sans qu'un nombre important de Roumains ne se retrouvent sous domination hongroise – excepté le cas où ce changement se serait accompagné d'un échange de populations. Il n'était pas vraisemblable que le nombre des personnes se retrouvant sous domination étrangère puisse être diminué de plus de 100 000. Le problème des minorités ne pouvait donc pas être résolu de cette façon-là. La question transylvanienne ne pouvait se résoudre par le rognage des frontières. Même si la satisfaction des revendications hongroises bien fondées aurait été bénéfique pour les forces démocratiques hongroises sur le plan psychologique, des doutes persistèrent quant à savoir à quel point cette petite modification de la frontière aurait contribué à la stabilisation politique de la région. Si nous nous exposions également à la colère des Roumains en favorisant le changement de la frontière, dans ce cas le dédommagement des Hongrois serait une chose difficile à imaginer. En même temps, un changement minime pouvait aggraver la situation des Hongrois restés en Roumanie. C'est pourquoi, sur le plan politique, il n'était pas souhaitable d'essayer de modifier les frontières par les traités de paix actuels, mais nous nous opposons aussi à toutes les dispositions qui excluraient le règlement de la frontière à l'avenir, par des moyens différents. C'est la raison pour laquelle, en cas de refus par les Soviétiques concernant l'étude fondamentale des propositions de modification de la frontière lors du débat général sur la question, nous pouvons trouver la solution en modifiant l'article VII du projet soviétique du traité de paix. L'arbitrage de Vienne du 30 août 1940 devrait être déclaré nul et non avenu, tout en réservant la possibilité aux gouvernements hongrois et roumain de poursuivre des négociations directes au sujet d'une modification de la frontière, qui réduirait le nombre des personnes vivant sous domination étrangère"<sup>44</sup>.

Le 5 avril 1946, Byrnes homologua la prise de position de Dunn qu'ils proposèrent officiellement devant la conférence des suppléants le 10 avril. Dans son télégramme du 17 avril 1946, Bevin informa son représentant à Bucarest, Holman, qu'à Londres, aux négociations tripartites, ils n'avaient pas encore décidé définitivement de la question des frontières transylvaniennes, „cependant nous n'avons pas de raison de douter du fait que ce sera véritablement la frontière de Trianon qui sera rétablie”. Bevin ordonna à son représentant à Bucarest d'informer le roi roumain qu'ils n'avaient pas l'intention de présenter ou d'encourager une quelconque proposition relative à la modification de

---

<sup>44</sup> PRO, FO, 371 57153 U 2349/69/70. Télégramme no.315 du 5 avril 1946 à Washington par Byrnes, ainsi que PRO, FO, Reconstruction Department U 2677/69/70. Notes du 9 mars 1946 par James Marjoribanks.

la frontière transylvanienne, même si „ils étaient prêts à reconnaître n'importe quelle modification de la frontière, qui serait le résultat d'un accord commun entre la Roumanie et la Hongrie”<sup>45</sup>.

À la session du 16 avril 1946 de la conférence des Vice-Ministres des Affaires Étrangères à Londres, les représentants des trois grandes puissances décidèrent d'inclure dans le projet de traité de paix un article rétablissant la frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1938 entre la Roumanie et la Hongrie. Par contre, ils ne se mirent pas d'accord sur l'inclusion d'une proposition soviétique dans le texte du projet de traité de paix („et ainsi tout le territoire de la Transylvanie se rattache à la Roumanie”) ainsi que sur celle d'un amendement américain („en même temps les puissances alliées et associées étaient prêtes à reconnaître toute modification de la frontière roumano-hongroise dans laquelle les parties directement concernées pouvaient conclure ultérieurement un accord commun, ce qui ferait diminuer considérablement le nombre des personnes vivant sous domination étrangère”)<sup>46</sup>. Étant donné que la proposition soviétique, quoique dans une formulation inchangée, reprit le contenu de l'article admis communément, la première session parisienne du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (du 25 avril au 16 mai 1946) ne put décider que de l'amendement américain évoquant la possibilité d'un *accord bilatéral*.

## **5. Le rôle de la France en Roumanie: „Médiation” entre les Anglo-américains et les Soviétiques. La bataille diplomatique entre la Roumanie et la Hongrie pour la Transylvanie**

Les négociations londoniennes des suppléants des Ministres des Affaires Étrangères déterminaient la marge de manœuvre de la politique hongroise et roumaine, et l'évolution de la politique intérieure des deux pays se retrouva subordonné au problème du retrait des troupes alliées et à la décision relative aux questions territoriales. Grâce à la reconnaissance des élections du 4 novembre 1945 et du gouvernement hongrois par toutes les trois grandes puissances, en apparence, la Hongrie prit un avantage. Par contre, l'élargissement du gouvernement Groza et la crise

---

<sup>45</sup> PRO, FO, 371.49145 R 5227/252/37. Notes du 4 avril 1946 par Williams, du 4 avril par Lord Hood, du 6 avril par Jebb, du 9 avril par Williams, du 13 avril par Jebb et télégramme no.158 du 17 avril par Bevin pour Bucarest.

<sup>46</sup> MAE, *Série Y, Internationale 1944-1949*, vol. 138.

politique croissante de la Hongrie depuis le printemps 1946 firent diminuer la différence entre les deux pays aux yeux des Anglais et des Américains. Suite au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Roumanie, la diplomatie britannique et américaine ne trouvaient plus aucune raison pour garder la question de la frontière hungaro-roumaine à l'ordre du jour. Le 31 décembre 1945, Vychinsky, vice-commissaire du peuple chargé des Affaires Étrangères, l'ambassadeur américain Harriman et l'ambassadeur anglais à Moscou Clark-Kerr arrivèrent dans la capitale roumaine. Au terme d'un débat d'une semaine, la commission tripartite décida la nomination d'Emil Hațieganu, membre du Parti National Paysan et ancien Recteur de l'Université de Cluj, et de Mihail Romniceanu, ancien Ministre d'État libéral. Dans son communiqué du 8 janvier 1946, le gouvernement roumain fit la promesse d'organiser des élections législatives libres le plus tôt possible et de garantir la liberté de la presse, de l'expression, du culte et du rassemblement. Le lendemain, Groza donna d'autres garanties verbales aux ambassadeurs américain et britannique. Dans la note du 5 février 1946, les gouvernements britannique et américain énumérèrent les promesses écrites et verbales du Premier Ministre roumain et reconnurent conditionnellement son gouvernement sur cette base<sup>47</sup>.

L'arrivée au gouvernement des députés issus des partis historiques replaça la question de la Transylvanie au centre des débats. La conception de Groza ne se heurtait pas seulement à celle du roi roumain de même qu'à celle du Parti National Paysan et du Parti National Libéral, mais s'opposa également aux idées concernant la politique extérieure. Or, Gheorghe Tătărescu était, dans ce nouveau contexte, le personnage clé de la politique intérieure, ayant obtenu à part ses fonctions au sein du gouvernement le portefeuille des finances. Tout en faisant parti du gouvernement, Gheorghe Tătărescu observait avec une défiance totale la politique hongroise pratiquée par Groza au sujet de la Transylvanie, ainsi que ses idées encourageant la coopération entre Budapest et Bucarest.

Malgré les intentions du Premier Ministre, le Ministère des Affaires Étrangères roumain constitua un dossier au tournant de 1945-1946 au sujet de la question de la frontière hungaro-roumaine, qui était aussi vaste que celui qu'il avait préparé pour la conférence de paix de 1919. A la protestation de Groza, Stoica, „le secrétaire-général” du Ministère des

---

<sup>47</sup> FRUS, 1946, vol. II, p.588. Aide-mémoire du 17 avril 1946 par Byrnes pour le président Truman. A propos de la question de la Transylvanie pour les détails voir Mihály Fülöp, „A Sebestyén-misszió II.” [La mission-Sebestyén II], in *Világtörténelem*, été 1988, pp.79-112.

Affaires Étrangères, répondit qu'il fallait se préparer à toute éventualité, y compris celle que le gouvernement roumain ne serait pas en mesure de créer un front commun avec la Hongrie<sup>48</sup>. Au sujet de la question de la frontière, le Ministère des Affaires Étrangères roumain modifia légèrement la position traditionnelle de la Roumanie, juste assez pour la rendre compatible avec les conditions internationales du début de l'année 1946. Lors de son séjour à Bucarest, Vychinsky promit à Gheorghe Tătărescu le rétablissement de la frontière qui existait avant le 1<sup>er</sup> janvier 1938. Les dirigeants de la diplomatie roumaine espéraient que l'Union Soviétique ne serait pas la seule grande puissance à soutenir le rattachement de la Transylvanie à la Roumanie. Ils envisageaient de reconquérir la sympathie perdue des États-Unis et de la Grande-Bretagne et ils espéraient que ces deux pays ne s'opposeraient pas à l'entrée en vigueur de la position soviétique. Par contre, au cas où ils demanderaient des concessions à la Roumanie, Tătărescu menaça – à l'instar de l'exemple tchécoslovaque – d'expulser massivement les Hongrois<sup>49</sup>.

Jean Paul-Boncour démontra aussi, à quel point, la politique du Parti National Paysan, et de son Ministre, Emil Hațieganu, „personnalité dynamique, surnommé quelque fois le „taureau de la Transylvanie”, était en contradiction flagrante avec „la politique d'entente” envers Budapest que „poursuit inlassablement le Président du Conseil à l'instigation de Moscou”. Il était fatal, que „victime principale et fort injustement frappée de la répression” des incidents de Cluj, l'intéressé saisît la première occasion de traduire en public ses réactions personnelles, le 17 janvier 1946, partagées d'ailleurs, dans une très large mesure, par la masse de la nation roumaine” (et d'après Paul-Boncour, par Gheorghe Tătărescu aussi). Le représentant du Parti National Paysan, implanté en premier lieu en Transylvanie, a exigé le jugement et le châtement des Hongrois qui ont commis des crimes contre les Roumains, le règlement du problème de la citoyenneté en Transylvanie du Nord (c'est-à-dire l'expulsion des Hongrois – A.F.) et la restauration de tous les droits des réfugiés ou expulsés roumains de Transylvanie. *Jean Paul-Boncour rappela à Georges Bidault, la déception causée par sa prise de position concernant la Transylvanie* en ces termes: „On voit percer dans les propos d'Hațieganu les appréhensions qu'ont causé dans le pays et notamment dans les milieux influents en Transylvanie, qui gravitent autour de l'ex-président Maniu, les révélations qui se font jour sur les conditions dans lesquelles, au

---

<sup>48</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 26. Télégramme no. 420 du 20 décembre 1945 par Jean Paul-Boncour.

<sup>49</sup> *Ibidem*. Télégramme du 16 janvier 1946 par Jean Paul-Boncour.

cours des délibérations sans issue de la conférence de Londres, MM. Bevin et Byrnes, sinon même Votre Excellence, ont pris position au sujet des frontières roumaines d'une manière qui laisse planer un doute des plus sérieux quant à la restauration de la Roumanie dans ses limites du traité de Trianon". Et, Jean Paul-Boncour conclut: „En d'autres termes et dès que l'exécution des décisions prises à Moscou par les trois Ministres des Affaires Étrangères, permet enfin au Parti National Paysan d'exprimer librement ses vues, c'est sur un point essentiel pour l'avenir des relations roumano-hongroises, une politique radicalement opposée à celle du cabinet Groza, que proclama le porte-parole tzaraniste au sein du gouvernement élargi". Hațieganu se met „dès le début de sa charge, en bataille à la fois contre la politique de Moscou et contre la révision des frontières envisagées à Londres et à Washington". „Du point de vue international, la position tzaraniste fait, en effet, échec à l'application des consignes de Moscou en vertu desquelles, communistes hongrois à Budapest et communistes roumains à Bucarest, s'efforcent de faire en sorte que rien n'entrave la politique de rapprochement de M. Groza entre la Roumanie et la Hongrie. . . Elle justifie par contre le peu de confiance du Ministre des Affaires Étrangères dans la valeur de la durée d'un tel rapprochement en général, et sa conviction, probablement partagée par M. Tătărescu lui-même, de l'impossibilité, en tout cas, d'un front commun roumano-hongrois à la prochaine conférence de Paris"<sup>50</sup>.

La note de Jean Paul-Boncour témoigna du revirement de la position française en ce qui concerne la Transylvanie. En tirant les leçons de la conférence de Londres du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, *le Quai d'Orsay opta définitivement pour le soutien de la position roumaine*. Ce qui transperce de cette note, c'est la sympathie de Paul-Boncour, manifestée envers la politique du Parti National Paysan et son peu de confiance dans la politique pro-hongroise du gouvernement Groza, soutenu par Moscou. Apparemment, il n'a pas perçu la contradiction entre le soutien accordé à un Ministre de PNL, Hațieganu, sauvé par un évêque hongrois (martyre de l'Armée Rouge) Vilmos Apor des mains de la Gestapo, farouchement anti-hongrois et son aversion envers un gouvernement roumain, en apparence pro-hongrois, en réalité, le meilleur défenseur des frontières de Trianon. Jean Paul-Boncour a repris aussi le contact avec la cour royale, en obtenant une audiance auprès du souverain roumain.

---

<sup>50</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 26. La note de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 18 janvier 1946, „Politique roumaine à l'égard des minorités hongroises”.

Le représentant français fut surpris par le ton de la conversation: "Le roi Michel s'est exprimé avec une liberté et une confiance qui (...) n'ont pas été sans me surprendre de la part d'un souverain dont la froideur et la timidité naturelles s'accusent ordinairement en présence d'interlocuteurs qu'il sait en bons termes avec M. Groza et son équipe. La conversation m'a surtout permis de mesurer quelle dose d'imperturbable obstination il a fallu au monarque pour « tenir » jusqu'au bout de la crise politique roumaine contre les pressions et les menaces de détronement, qu'il a subi, plus ou moins à l'instigation de Moscou. Car, de toute évidence, le roi Michel est porté plus que jamais à croire tout ce qu'on a pu lui raconter quant à l'ambition russe *de faire à bref délai de la Roumanie une république soviétique de plus*"; en donnant ainsi la possibilité aux „énergumènes à la solde de la police secrète gouvernementale, de *terroriser* quand Moscou y consentira, des masses rurales à l'éducation politique rudimentaire, pour les faire voter en masse pour les communistes, au lieu des tzaranistes<sup>51</sup>, etc. C'est toujours la même hantise – que Adrien Thierry discernait jadis chez le roi Carol<sup>52</sup> après l'avoir vérifié chez le roi George de Grèce – de subir quelque jour le même sort que le dernier tzar, mais rendue plus vive par les sombres semaines vécues au sein d'une cour aussi minuscule que mal composée; cloîtrée dans l'enceinte du parc de Sinaia pour des raisons de sécurité; en proie à l'anxiété de l'attente indéfinie de cette aide politique anglo-américaine qui s'est révélée finalement décevante". *Georges Bidault prescrivait à son représentant de „faire preuve de réserve” face à un souverain, qui fut en conflit ouvert avec les Soviétiques, pour ne pas vexer Moscou.* Malgré cela, Jean Paul-Boncour s'efforça de montrer au roi Michel „à quel point tous les égards personnels que lui avait marqué Moscou avant comme depuis le déclenchement de la crise et jusqu'au dernier jour de celle-ci en particulier *l'attitude très amicale* et confiante qu'a eu M. Vychinsky à son dernier séjour et dont la reine mère venait de me faire part, sans parler de maintes autres raisons d'ordre international, témoignaient tout au contraire du désir qu'a le gouvernement soviétique de faire, en Roumanie, si possible, *la démonstration au monde occidental d'une pleine collaboration entre l'URSS et une monarchie limitrophe à système encore capitaliste*"<sup>53</sup>.

On peut facilement imaginer l'étonnement du souverain roumain à entendre ce discours pro-soviétique de la part même du représentant

<sup>51</sup> Partidul Național Țărănesc-Parti National Paysan (PNT) de Iuliu Maniu.

<sup>52</sup> Le père du roi Michel, chassé de Roumanie, après l'arbitrage de Vienne, en septembre 1940.

<sup>53</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 26. Télégramme no.100 du 20 janvier 1946 par Jean Paul-Boncour.

français. Le roi Michel perdant tout espoir dans le soutien de l'Occident, y compris de la France, céda. Il assista au programme de célébrations de l'anniversaire de l'Armée Rouge – avec la reine mère, la princesse Elisabeth et les missions militaires et civiles britannique et américaine – en présence du gouvernement Groza, pour marquer „la réconciliation entre la Cour et le gouvernement ainsi que la fin « officielle » d'une crise politique”<sup>54</sup>.

Le 8 février 1946, le Ministre des Affaires Étrangères roumain indiqua au représentant français à Bucarest qu'il serait le chef de la délégation roumaine participant à la conférence de paix à Paris et fit allusion en même temps au fait qu'il avait été mis au courant de la position qu'avait défendu le Ministre des Affaires Étrangères français, Georges Bidault à Londres, à propos de la question de la frontière transylvanienne. Gheorghe Tătărescu exprima sa compréhension concernant le rôle de médiateur joué par la diplomatie française – chargée de rétablir l'ancienne harmonie entre les puissances anglo-saxonnes et l'Union Soviétique – en espérant toutefois que *Bidault était en mesure d'imaginer le chagrin que causerait la France à ses amis roumains, si elle ne soutenait pas la proposition visant le rétablissement de l'intégrité des frontières roumaines de Trianon*. „Il serait absolument inimaginable pour l'opinion publique roumaine que la IV<sup>e</sup> République soutienne une position contraire à celle qu'avait toujours soutenu la III<sup>e</sup> République”. Jean Paul-Boncour essaya de rassurer le Ministre des Affaires Étrangères roumain que la position française n'était pas celle qu'il imaginait et Gheorghe Tătărescu pourrait s'en assurer lui-même lors des négociations qu'il poursuivrait à Paris avec le Ministre des Affaires Étrangères français<sup>55</sup>.

Le 25 mars 1946, lors de la visite de présentation du représentant politique de la Grande-Bretagne, A. Holman, le Ministre des Affaires Étrangères roumain essaya de persuader son interlocuteur que – même s'il était personnellement anticommuniste – la seule politique réaliste consistait en une collaboration étroite avec l'Union Soviétique: la Roumanie était un pays latin et non pas slave, c'est pourquoi elle restait attachée à l'Occident plutôt qu'à l'Est. Malgré les difficultés, ils souhaitaient établir avec la Grande-Bretagne la relation la plus amicale possible. Gheorghe Tătărescu garantit à Holman que: „l'Union Soviétique était catégorique concernant sa position d'attribuer toute la Transylvanie à la Roumanie” et ceci éveillait un sentiment de satisfaction dans

---

<sup>54</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 26. Télégramme du 27 février 1946 par Jean Paul-Boncour qui signale qu'il fut traité à pied d'égalité avec les représentants des Trois Grands, la première fois depuis son arrivée à Bucarest.

<sup>55</sup> *Ibidem*. Télégramme no.148-149 du 8 février 1946 par Jean Paul-Boncour.

l'opinion publique, augmentait le respect pour les communistes, surtout dans le cas où ses inquiétudes concernant les intentions de la Grande-Bretagne et des États-Unis se révéleraient fondées. Le Ministre des Affaires Étrangères roumain regrettait que la Grande-Bretagne n'y réagit pas et ne contrebalançât point la propagande anti-britannique diffusée par les communistes. Tătărescu se référa aux informations qu'il avait reçu, d'après lesquelles les États-Unis – et aussi la Grande-Bretagne dans une certaine mesure – rassuraient le gouvernement hongrois que la question demandait une étude approfondie du point de vue ethnique et que la résolution du problème exigerait un certain compromis. Le Ministre des Affaires Étrangères roumain ajouta: après la signature du traité de paix ils réduiraient progressivement le nombre des troupes soviétiques<sup>56</sup>.

Tandis que Gheorghe Tătărescu s'efforçait de persuader les représentants des grandes puissances occidentales qu'ils ne pouvaient garder leur prestige politique que grâce au rétablissement de la frontière de Trianon, le chef du gouvernement roumain envoyait des messages à Budapest au début de l'année 1946 afin d'essayer de changer la position hongroise concernant le refus des négociations bilatérales. Le 15 janvier 1946, par l'intermédiaire du conseiller ministériel dr. Dezső Hirsch, Petru Groza demanda au Premier Ministre Zoltán Tildy „de ne pas se laisser influencer par cette réaction et d'empêcher de réviser la question transylvanienne, sinon une catastrophe pouvait avoir lieu. Lui-même [à savoir Groza] menait à ce moment-là un combat de vie ou de mort, dans lequel le maréchal Staline le soutenait pleinement. Il souhaitait préparer l'union douanière de façon sincère (...) et de cette manière, il serait possible de créer un bloc économique puissant, s'étendant de la mer Baltique jusqu'à la mer Noire à la place d'un ensemble de pays qui ne sauraient survivre séparément”<sup>57</sup>.

A la fin du mois de janvier, le Premier Ministre roumain se plaignit à un de ses amis hongrois de longue date, originaire de la Transylvanie, „qu'en Hongrie une nouvelle tendance révisionniste était apparue” et il ajouta: „malgré le fait que sa politique visant une amitié roumano-hongroise n'a pas eu d'écho, il faisait savoir aux personnes concernées à Budapest qu'il continuerait à se battre seul pour réaliser son projet”. Il ajouta encore: „la politique révisionniste ne servirait qu'à faire renaître

---

<sup>56</sup> FRUS, 1946, vol. II, Duplicata du télégramme du 25 mars 1946 par Holman, envoyé au State Department. N.A. 871.00/3-2546.

<sup>57</sup> *Ibidem*. Rapport no.294/é-1946 du 24 janvier 1946 par dr. Dezső Hirsch.

l'ancienne *petite entente*<sup>58</sup>. En mars 1946, Groza résuma aux représentants roumains partant à l'étranger sa conception relative à la question de la frontière en ces termes: „au cours des négociations au sujet de la question hongroise *ne vous référez jamais à des droits historiques*, car ils sont toujours discutables et il reste impossible de décider si c'est la position hongroise ou la théorie de la continuité daco-roumaine qui est juste. La Roumanie n'a qu'un seul titre pour prétendre à la Transylvanie du fait *qu'elle avait accordé des droits égaux aux Hongrois de Transylvanie dans tous les domaines et qu'elle défendrait cette égalité de telle façon que l'importance des frontières disparaîtrait d'elle-même*”<sup>59</sup>.

D'après Jean Paul-Boncour, au printemps 1946, la position du Ministère des Affaires Étrangères roumain prit le dessus dans le débat intergouvernemental. Au début de l'année 1946, Gheorghe Tătărescu transmit au représentant du gouvernement soviétique cinq aide-mémoires concernant la question roumano-hongroise: au sujet de la participation militaire et économique de la Roumanie à la guerre contre l'Allemagne et la Hongrie, au sujet de la question transylvanienne, de la frontière roumano-hongroise, des revendications de réparations de la Roumanie vis-à-vis de la Hongrie et des dispositions à inclure dans le traité de paix hongrois. Le gouvernement roumain demanda la confirmation des frontières de Trianon dans les traités de paix, car la Roumanie avait continué de combattre aux côtés des Alliés après la conclusion de la convention d'armistice. L'article 19 de la convention d'armistice hongroise, signée à Moscou le 20 janvier 1945, prescrivait non seulement l'annulation des deux arbitrages de Vienne, mais aussi le retrait des troupes et de l'administration hongroises derrière les frontières du 31 décembre 1937. L'administration roumaine fut rétablie en Transylvanie du Nord, la justesse de „la décision” relative à la Transylvanie „se confirmait parfaitement par la progression considérable de la Transylvanie dans tous les domaines pendant la période de l'entre-deux-guerres, ainsi que par la politique compréhensive et patiente du peuple roumain envers les minorités. Cette politique était particulièrement approfondie après la restitution de la Transylvanie du Nord”<sup>60</sup>.

---

<sup>58</sup> *Archives Nationales de la Hongrie*, ÚMKL, KÜM, Bé.O., Compte rendu no.21/ol.-1946 du 4 février 1946 par Zoltán Keresztes au sujet de la préparation de la paix roumaine.

<sup>59</sup> *Archives Nationales de la Hongrie*, ÚMKL, KÜM, Bé.O. Rapport no. 48/pol-1946 du 18 mars 1946 à Bucarest par le conseiller Sándor Nékám. Cité par Sándor Balogh, „Erdély és a második világháború utáni békerendezés” [La Transylvanie et le règlement de la paix après la Deuxième guerre mondiale], in *Külpolitika*, no. 5/1987, p.188.

<sup>60</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 28.

La traduction anglaise de la note roumaine fut envoyée à Londres par le bateau „Transylvania”, mais elle ne fut pas transmise aux suppléants britannique et américain, car Gheorghe Tătărescu voulait éviter que ce soit le gouvernement *roumain* qui évoquât le premier la question du territoire. D'ailleurs il ne fut informé des débats du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères se réunissant à Londres que par le rapport reçu de Moscou. Le Ministre des Affaires Étrangères roumain était désireux de s'en tenir aux promesses soviétiques qui lui avaient été communiquées par le président de la Commission de Contrôle Alliée. Il soumit la diffusion de la note roumaine au déroulement de la conférence londonienne des suppléants des Ministres des Affaires Étrangères. Malgré le conseil du représentant roumain à Londres, Gheorghe Tătărescu redoutait de créer „des hostilités” diplomatiques entre la Hongrie et la Roumanie, car il considérait que „malgré les échecs bien connus de la politique amicale de Groza vis-à-vis de la Hongrie, cette politique était plus que jamais soutenue par l'Union Soviétique”<sup>61</sup>.

Le Ministère des Affaires Étrangères hongrois prépara une note de revendication territoriale face à la Roumanie, en se basant sur les signes reflétant un éventuel changement dans la politique soviétique<sup>62</sup>. Cependant, les grandes puissances formulèrent des mises en garde et des déclarations énumérant sèchement les faits. Même de Paris, Kertész reçut l'information que, „les Français n'allaient guère nous soutenir aux

<sup>61</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 28. Télégramme no. 42 du 27 mars 1946 à Bucarest par Jean Paul-Boncour.

<sup>62</sup> S.D. Kertész, *Op.Cit.*, pp.96, 281. Idem, *Transylvania. The Roots of Ethnic conflict*, eds. John F. Cadzow, Andrew Ludanyi, Louis J. Elteto, The Kent University Press, 1983, p.208. Selon le télégramme no. 350 du 18 février 1946 par Schoenfeld, le rédacteur en chef du journal *Kis Újság*, Gyula Dessewffy, affirma: „Voroschilov a dit à des fonctionnaires d'État de notre pays que l'Union Soviétique était prête à venir en aide aux revendications révisionnistes hongroises en Transylvanie, à condition que la Hongrie manifeste par sa politique économique et par sa politique générale qu'il serait dans l'intérêt de l'Union Soviétique de renforcer son pays voisin”. Voir encore FRUS, 1946, vol. VI, p.272, télégramme no. 486 du 9 mars 1946 par Schoenfeld. PRO, FO, 371 59003 R 1810/256/21, télégramme du 2 février 1946 par Houston Boswall au sujet du rapport no. 78 du 26 janvier 1946 à Budapest par le Rauter, selon lequel le maréchal Voroschilov invita le gouvernement hongrois à „lui présenter sa position concernant la signature du traité de paix dans les trois jours qui suivent”. Dans son télégramme no. 253 du 7 février 1946, Schoenfeld cite Oltványi, selon qui Voroschilov avait assuré Ferenc Nagy de procéder à un examen de contrôle concernant l'affaire des réparations et de réduire considérablement le nombre des unités de l'Armée Rouge (N.A. 864.00/2-746).

*cours des négociations de paix, dans le cas où nous tenterions sous une forme quelconque de réclamer la modification des frontières de Trianon. Ce n'est pas parce qu'ils contestaient la véracité de nos thèses, mais parce qu'ils ne souhaitent s'opposer à aucun pays balkanique à cause de nous.* Toujours restait-il peut-être quelque chance concernant la question transylvanienne par la proposition d'une *autonomie* éventuelle etc"<sup>63</sup>. Le directeur du département européen du State Department, F. Matthews, évoqua les conditions de paix envisageables pour la Hongrie de la manière suivante: „en tous les cas, cette fois-ci le gouvernement hongrois aurait l'occasion de s'exprimer au sujet des conditions de paix, le précédent de Trianon ne se répéterait donc pas. D'ailleurs cela avait été affirmé également au sujet des traités de paix dans la lettre du Secrétaire d'État, Byrnes, adressée au gouvernement français"<sup>64</sup>.

Malgré les menaces de démission de János Gyöngyösi, le 23 mars, l'élaboration de la note territoriale fut suspendue temporairement à cause des débats entre les partis de coalition. Les inquiétudes de Groza n'étaient donc pas fondées: ce n'était pas la diplomatie chargée de la préparation de la paix du gouvernement hongrois qui fut à l'origine des idées de modification de la frontière des grandes puissances occidentales (abandonnées précisément à ce moment-là), car, jusqu'à la fin du mois d'avril 1946, elle n'avait même pas présenté ces exigences territoriales devant le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères. La préparation de la paix hongroise arriva au point mort, tandis qu'à Londres les négociations concernant la question de la frontière hungaro-soviétique entraient dans leur phase décisive.

## **6. La visite de la délégation gouvernementale hongroise à Moscou et la tentative de négociations hungaro-roumaines sur la Transylvanie vues du Quai d'Orsay**

Au début du mois d'avril, le point de vue des partis hongrois de gauche avait changé au sujet des revendications territoriales face à la Roumanie: ils décidèrent de solliciter le soutien des soviétiques pour régler la question transylvanienne. Rákosi, le chef du Parti Communiste Hongrois, fit savoir aux dirigeants du Parti des Petits Paysans que, d'après les informations communiquées par les soviétiques, une revendication sur quatre à dix milles km<sup>2</sup> de terrains pouvait être présentée

---

<sup>63</sup> *Archives Nationales de la Hongrie*, ÚMKL, KÜM, Bé.O. Lettre no. 5/Biz du 4 février 1946 par Dénes Nemesstóthy pour István Kertész.

<sup>64</sup> *Ibidem*, Rapport no. 2/pol.-1946 du 14 janvier 1946 à Washington par Aladár Szegedy-Maszák.

et ainsi il était permis d'espérer un certain soutien de leur part<sup>65</sup>. En conséquence, la délégation hongroise à Moscou présenta deux solutions du problème transylvainien: la solution de „petit Partium” (un territoire de 11 800 km<sup>2</sup> serait rattaché à la Hongrie avec 442 000 habitants hongrois et 421 000 Roumains) et de „grand Partium” (un territoire de 22 000 km<sup>2</sup> avec 865 000 Roumains et seulement 495 000 Hongrois). Le 9 avril, János Gyöngyösi expliqua les projets au ministre des Affaires Étrangères soviétique, Molotov, à l'aide d'annexes composées de cartes géographiques.

Le 10 avril 1946, Staline reçut Ferenc Nagy, Gyöngyösi, Szakasits, Gerő et Szekfű, l'ambassadeur hongrois à Moscou. Ferenc Nagy en vint à la question transylvainienne et indiqua qu'il avait à ce sujet des projets élaborés par son Ministre des Affaires Étrangères. Gyöngyösi montra les cartes à Staline qui se leva de sa chaise et les étudia de façon très attentive. Gyöngyösi présenta ses propositions de la même sorte qu'il l'avait fait chez Molotov. Pendant tout ce temps Staline l'écoutait attentivement et regarda plusieurs fois les cartes. Il demanda à deux reprises si le projet comportait un échange de populations quelconque et, même si Gyöngyösi donna à chaque fois une réponse négative, il estima que cela pouvait être inclus dans le projet. En plaisantant, Staline dit que si les Soviétiques acceptaient le projet, le roi roumain renoncerait à son trône. Ferenc Nagy réagit en disant qu'au moins, dans ce cas, la Roumanie deviendrait une république comme la Hongrie. Staline demanda alors à Molotov quelles conditions comportaient exactement la convention d'armistice roumaine. Molotov lui rappela que les Alliés avaient promis à la Roumanie leur soutien concernant ses revendications relatives à la Transylvanie ou, en tout cas, à sa majeure partie. Staline réfléchit un peu, puis affirma qu'il „examinerait la question”.

Le 15 avril 1946, Molotov répondit aux questions posées par la délégation hongroise lors des négociations à Moscou. Il exprima son point de vue selon lequel les questions restées en suspens dans le contexte hungaro-tchécoslovaque et hungaro-roumain devaient être réglées par des négociations directes entre ces pays. Au sujet de la question de la Roumanie, il souligna „qu'il ne trouvait pas utile que la Hongrie présente cette question devant la conférence de paix sans en avoir discuté préalablement avec les Roumains”. Gyöngyösi ne s'enthousiasma point pour l'idée des négociations bilatérales, car la Tchécoslovaquie et la Roumanie se trouvaient dans une période électorale. „C'est pourquoi la Hongrie

---

<sup>65</sup> Ferenc Nagy, *The Struggle behind the Iron Curtain*, New York, MacMillan Company, 1948, publié en hongrois: *Küzdelem a vasfüggöny mögött*, vol. I, Budapest, Európa-História, 1990, p.271.

ne pouvait s'engager dans de telles négociations directes qu'uniquement dans le cas où ce serait le gouvernement de l'Union Soviétique qui en ferait la proposition aux gouvernements concernés". En réaction à ce propos, Ferenc Nagy remarqua que „si ces pays étaient incapables de se mettre d'accord entre eux, alors il fallait les mettre d'accord". Gyöngyösi demanda alors qui devait prendre l'initiative des négociations et Molotov, le Ministre des Affaires Étrangères soviétique, y répondit „qu'à l'évidence c'était celui qui y attachait de l'intérêt, c'est-à-dire la Hongrie"<sup>66</sup>.

Certaines personnalités du gouvernement hongrois tiraient des conclusions extrêmes du fait que la partie soviétique favorisait des négociations bilatérales et que l'on écoutait les projets relatifs aux modifications territoriales proposés par les Hongrois. Cependant, d'après le compte rendu de Ferenc Nagy et des résumés sur les entretiens avec des diplomates étrangers, il apparaissait clairement que, lors de l'examen de la question territoriale, qui s'appuyait sur l'article 19 de la convention d'armistice roumaine, les dirigeants soviétiques estimaient *possible* la présentation des revendications hongroises, mais *ils ne s'étaient pas engagés à les soutenir*<sup>67</sup>. Les espoirs hongrois se révélèrent d'autant plus infondés qu'au moment de la visite de la délégation gouvernementale à Moscou, le Vice-Ministre des Affaires Étrangères soviétique, Dekanozov, puis le Ministre des Affaires Étrangères, Molotov, assura la représentation roumaine à Moscou que l'Union Soviétique soutiendrait contre toute modification la frontière de la Roumanie avec la Hongrie, fixée à Trianon<sup>68</sup>. Ces jours-là, l'ambassadeur roumain à Moscou déclara à son collègue français qu'ils étaient prêts à céder un territoire de 24 000

---

<sup>66</sup> *Archives Nationales de la Hongrie*, ÚMKL, KÜM, Bé.O. Notes no. 1119/Bé-1946 du 15 avril 1946 par Ferenc Kemény, citées par Sándor Balogh, *Op.Cit.*, pp.159-160.

<sup>67</sup> FRUS, 1946, vol. VI, pp.280-283. Télégramme no. 742 du 20 avril 1946 par Ferenc Schoenfeld au sujet de son entretien avec le Premier Ministre, Ferenc Nagy. PRO, FO, 371.59053. R 6117/3408/21, télégramme no. 421 du 19 avril 1946 par Gascoigne au sujet de son entretien avec le Premier Ministre, Ferenc Nagy. R 6403/3408/21, télégramme no. 1531 du 25 avril 1946 à Moscou par Frank Roberts au sujet des affirmations du 24 avril par le représentant hongrois, Szekfű. CFA, notes du 18 avril 1946 par Warner au sujet des affirmations du représentant hongrois à Londres, István Bede. MAE, *Série Z, Europe-Hongrie*, vol. 13. Télégrammes no. 996-997 du 22 avril 1946 par l'ambassadeur français à Moscou, Catroux, au sujet des affirmations de Szekfű.

<sup>68</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24. Télégramme no. 339 du 19 avril 1946 par le représentant français à Bucarest, Jean Paul-Boncour. PRO, FO, 371.59147, télégramme no.554 du 29 avril 1946 par le représentant politique britannique Holman.

km<sup>2</sup> dans le cas où tous les Hongrois, c'est-à-dire un million et demi de personnes, seraient transférés<sup>69</sup>.

À la session du 23 avril 1946, le gouvernement hongrois décida d'envoyer à Bucarest Pál Sebestyén, ministre délégué en tant que chargé d'affaires, dans le but de proposer à Petru Groza des négociations entre les Premiers Ministres et les Ministres des Affaires Étrangères, afin d'améliorer les relations et de conclure la question des minorités. Suite à son arrivée à Bucarest, le 27 avril 1946, Pál Sebestyén fut reçu le matin par Tătărescu, le Ministre des Affaires Étrangères, et l'après-midi par Groza, le Premier Ministre. Le délégué gouvernemental hongrois fit sentir „qu'une grande puissance amie était au courant de notre action et elle l'approuvait”; il expliqua l'objectif de sa visite au Ministre des Affaires Étrangères roumain, puis à Groza. D'après ceci „le gouvernement hongrois, en tant que représentant des intérêts de l'ensemble des Hongrois – dit-il – n'avait qu'un seul problème, celui de l'issue du destin futur de la population hongroise, vivant au-delà des frontières du pays, exclue de la vie publique hongroise. La majeure partie de ces Hongrois se trouvaient en Roumanie, ce qui expliquait que parmi tous les pays voisins, c'était la situation des Hongrois de Roumanie qui constituait le problème le plus important pour le gouvernement hongrois. Dans de telles conditions, le gouvernement hongrois évoquerait à la conférence de paix la question de la population hongroise de Roumanie et il avait l'intention de présenter des propositions afin de la résoudre. Avant de présenter le problème de la population hongroise de Roumanie au forum de la conférence de paix, le gouvernement hongrois souhaitait en discuter avec le gouvernement roumain lors d'un entretien amical et confidentiel, qui devait embrasser la totalité des questions restées en suspens entre la Hongrie et la Roumanie, y compris celui d'un *réaménagement territorial, sans lequel le gouvernement hongrois ne pouvait imaginer la résolution du problème des Hongrois de Roumanie*”.

La réponse officielle du gouvernement roumain fut communiquée à Pál Sebestyén le même jour dans l'après-midi par le Premier Ministre Groza: „à la proposition du gouvernement hongrois visant des négociations directes, il était obligé de répondre qu'il fut un temps où nous aurions pu résoudre nos questions restées en suspens – y compris celles des frontières – par des négociations directes. Il avait fait des tentatives afin de rencontrer le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Étrangères hongrois, mais, du côté hongrois, il reçut la réponse que le temps n'était pas encore venu pour organiser une telle rencontre. Au contraire, en ce

---

<sup>69</sup> *Ibidem*, Télégramme no. 921 du 17 avril 1946 par l'ambassadeur français à Moscou, Catroux.

moment, *c'était lui qui se trouvait dans une situation qui ne lui permettait pas de négocier avec le gouvernement hongrois des questions territoriales* pour deux raisons: l'une formelle, l'autre fondamentale. Pour des raisons formelles, il ne pouvait poursuivre des négociations au sujet des questions territoriales avec la Hongrie, car *le problème* se trouvait déjà devant les grandes puissances et il ne jugeait pas convenable que nous, deux petits pays, essayions d'aller au devant de la décision des grands. . . Au fond, Groza estimait que des négociations concernant les frontières n'étaient pas possibles, parce qu'il trouvait que le fait de rompre l'union de la Transylvanie était impossible et constituait une erreur fatale<sup>70</sup>. À la fin du mois d'avril, le gouvernement hongrois présenta devant les grandes puissances alliées sa proposition concernant l'arrangement territorial. Cela n'exerça aucune influence sur l'élaboration des projets de traités de paix, ce qui fut également le cas du mémorandum roumain présenté à Londres le 15 avril 1946.

Le 1<sup>er</sup> mai 1946, le représentant américain à Bucarest, Burton I. Berry, partagea les conclusions de ses comptes rendus avec son homologue français, selon lesquelles le réaménagement territorial impliquait plus d'inconvénients que d'avantages: jusqu'au centre de la Transylvanie, les Hongrois vivaient dans des villages dispersés, c'est pourquoi la réorganisation aurait suscité un grand désordre dans la vie de cette région, auquel se serait ajouté le fait que „les autorités hongroises auraient expulsé de façon brutale les éléments roumains des régions réannexées”. „A quoi servirait donc si, en ressuscitant le débat historique entre Budapest et Bucarest, nous déclençons des hostilités diplomatiques, car les conditions – en particulier la politique dictée par l'Union Soviétique et sa mise en œuvre par Groza – étaient par rapport à la Hongrie d'une nature qui permettait d'éviter cela pendant longtemps”. Berry communiqua sa position non seulement à son Ministère des Affaires Étrangères, mais en y ajoutant la réponse qu'il y avait obtenu à titre privé, il la fit connaître également au Secrétaire général des Affaires Étrangères roumain, Stoica. La délégation américaine à Paris recevait donc des ordres étant en parfaite harmonie avec la position de Berry<sup>71</sup>.

---

<sup>70</sup> *Archives Nationales de la Hongrie*, ÚMKL, KÜM, Bé.O. Rapports no. 1216, 1217/Bé 1946 du 30 avril 1946 par Pál Sebestyén. À propos de son entretien avec Groza voir: Mihály Fülöp, „Erdély sorsa 1946 (Sebestyén Pál bukaresti jelentése)” [Le sort de la Transylvanie 1946 (Les rapports de Bucarest rédigés par Pál Sebestyén)], in *História*, no. 2-3/1988, pp.46-47.

<sup>71</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24. Télégrammes no. 346-349 du 1<sup>er</sup> mai 1946 et no. 350-351 du 2 mai 1946 par Jean Paul-Boncour, représentant français à Bucarest.

C'est à la fin du mois d'avril que Tătărescu prit connaissance des messages que Holman, le représentant politique anglais à Bucarest, avait communiqué au roi roumain. Le Ministre des Affaires Étrangères roumain attribua en particulier le renoncement de Londres et de Washington à leurs projets de septembre 1945, au fait que l'Union Soviétique avait réussi à faire triompher la cause roumaine auprès de ses Alliés<sup>72</sup>. Le Ministre des Affaires Étrangères roumain était tellement sûr de la résolution favorable „du problème fondamental pour la Roumanie” qu'il arrêta la diffusion à Paris et à Londres du mémorandum roumain du 15 avril<sup>73</sup>. Les revendications hongroises de rectification de frontières et de transfert de population ont reçu un écho défavorable de la part de Maurice Dejean, ambassadeur de France à Prague: „Les Magyars dénoncent comme inhumains les transferts de minorités (hongroises – A.F.) auxquels Prague entend procéder en vue de saper les bases du révisionisme. Mais ils les considèrent comme un procédé parfaitement acceptable lorsqu'il s'agit d'accroître la population et le territoire de la Hongrie”<sup>74</sup>.

Le 29 avril 1946, Petru Groza résuma ainsi son opinion à Sándor Nékám, représentant hongrois à Bucarest, concernant le débat hungaro-roumain sur la frontière et sa politique relative à la Hongrie: „Il comprenait parfaitement (...) que le gouvernement hongrois prêtait beaucoup d'attention aux nationalités hongroises vivant à l'étranger et en Transylvanie en particulier. Il agirait de la même manière dans le cas où plus de Roumains vivraient au-delà de la frontière de la Roumanie. Il comprenait aussi que, pour cette raison, le gouvernement hongrois exposait devant les grandes puissances certaines revendications territoriales face à la Roumanie. Il voulait cependant faire savoir que ce fait ne changeait rien à sa politique. Il pouvait assurer que ses affirmations traduisant une sympathie à l'égard des Hongrois n'étaient pas dûes à des intérêts électoraux, encore moins à une intention de se procurer des avantages territoriaux ou des concessions relatives à la question de la frontière aux conférences de paix. L'amitié des Hongrois lui tenait à coeur car il était persuadé que cette politique avait une importance capitale pour les deux peuples et représentait le seul chemin juste. La question de la frontière était à ce moment-là entre les mains des grandes puissances, c'était à eux d'en décider. Quelle que soit la décision, il poursuivrait la même politique, il réaliserait l'union douanière et réussirait la spiritualisation des frontières, il agirait en faveur de l'amitié définitive entre

<sup>72</sup> *Ibidem*. Télégramme no. 352 du 1<sup>er</sup> mai 1946 par Jean Paul-Boncour.

<sup>73</sup> *Ibidem*. Télégramme no. 353 du 1<sup>er</sup> mai 1946 par Jean Paul-Boncour.

<sup>74</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24. Télégramme de Maurice Dejean de Prague, le 4 mai 1946.

les deux peuples”<sup>75</sup>. Suite à l'échec de la mission Sebestyén, la proposition américaine laissant ouverte la possibilité de négociations bilatérales se révéla dépassée. La tâche de formuler dans les projets de traités de paix hongrois et roumain la position commune des grandes puissances concernant le règlement territorial hungaro-roumain devait être assumée par la session parisienne du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères.

### **7. Le rôle de Georges Bidault dans les négociations interalliées lors des sessions à Paris du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et les repercussions de la décision du 7 mai 1946 en Hongrie et en Roumanie**

La première session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères fut ouverte, le 25 avril 1946, par Georges Bidault, le Ministre des Affaires Étrangères français. Après le départ du général de Gaulle, la France tenta de trouver un rôle „médiann” entre l'Est et l'Ouest, ménager à la fois l'Union Soviétique, „la principale puissance continentale”, et s'entendre avec elle, et de ne pas mécontenter les deux puissances navales du monde, les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne, dont en cas de conflit dépendraient „ses communications maritimes avec son empire” et „le sort même de cet empire”<sup>76</sup>.

C'est ainsi que le Quai d'Orsay espérait de faire valoir les intérêts de la France dans le règlement territorial, des réparations et mesures de démilitarisation concernant le traité de paix avec l'Italie, de discuter la question allemande et de *réaffirmer ses droits dans la partie Est de l'Europe*, après avoir récupéré son rôle de centre diplomatique en Europe. Georges Bidault tentait d'obtenir une assistance économique de ses alliés et à *protéger les intérêts économiques français en Europe centrale et orientale*. Il misait sur le rétablissement de la coopération des grandes puissances pour assurer la paix en Europe, l'indépendance de la France et la stabilité de son gouvernement de coalition qui comprenait des Ministres communistes. Les Soviétiques ont sciemment exploité – mais en même temps, tendaient à surestimer – les divergences entre les alliés occidentaux. Ainsi, à chaque occasion, ils essayèrent d'utiliser, à leurs bénéfice, la volonté de la diplomatie française de retrouver l'entente des grandes puissances. Or, l'interview de Staline, le 8 février,

---

<sup>75</sup> *Archives Nationales de la Hongrie*, ÚMKL, KÜM, Bé.O. Rapport no. 177/pol. 1946 du 3 mai 1946 par Sándor Nékám.

<sup>76</sup> MAE, *Série Y, Internationale 1944-1949*, vol. 681. Dossiers de Maurice Dejean.

„the iron curtain speech” de Churchill à Fulton, la crise iranienne, et surtout les divergences dans la politique d’occupation en Allemagne, ont mis à l’épreuve les relations interalliées. Bidault tenta de surmonter les difficultés dans les négociations du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, en proposant, le 1<sup>er</sup> mai, des réunions restreintes, officieuses, informelles des Ministres, et le 15 mai, l’ajournement de la session parisienne au 15 juin 1946.

Le 25 avril 1946, le Conseil parvint à résoudre un problème de procédure: la France pouvait désormais participer à la discussion de tous les projets, sans pouvoir prendre part aux décisions „balkaniques” et finlandaise. Sur la suggestion de Georges Bidault, le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères négocia d’abord les cinq projets de traités de paix, puis la question allemande. Au cours de la 11<sup>e</sup> séance, celle du 7 mai 1946, lors de la négociation du projet de traité de paix pour la Roumanie, Byrnes et Molotov retirèrent respectivement les propositions américaine et soviétique et acceptèrent ainsi la décision rétablissant la frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1938 entre la Hongrie et la Roumanie<sup>77</sup>. Suite à l’échec de la tentative hongroise de négociations territoriales avec Bucarest et devant la position soviétique qui semblait inébranlable, la proposition américaine laissant ouverte la possibilité d’une négociation bilatérale apparaissait comme dépassée. En même temps, la proposition soviétique, de mentionner expressément l’appartenance de la Transylvanie entière à la Roumanie, devenait superflue, dans la mesure où elle revenait à reproduire dans une autre formulation ce qui figurait déjà dans le texte, c’est-à-dire le rétablissement de la frontière hungaro-roumaine de Trianon. La décision prise avec l’accord des Trois Grands ne fut incluse à cet instant-là que dans les projets de traité de paix.

Les nouvelles arrivant de Paris ébranlèrent la situation du gouvernement hongrois et de son Premier Ministre, marquèrent un changement dans les rapports entre la Hongrie et les grandes puissances, un tournant dans la préparation de paix au Ministère hongrois des Affaires Étrangères et une crise dans la politique intérieure hongroise. Après le refus opposé aux initiatives de négociation du gouvernement hongrois à Bucarest, il ne lui restait plus que la possibilité de demander une audition à la conférence de Paris. Le Parti des Petits Propriétaires Indépendants, parti centriste, anticommuniste et antinazi, modéré, fut ébranlé. Ayant perdu ses illusions en ce qui concerne la position de Moscou face au problème national hongrois (territorial et minoritaire), le gouvernement de Budapest se tourna vers l’Ouest. Le représentant soviétique à Budapest, Pouchkine, essaya de rejeter la responsabilité pour

<sup>77</sup> MAE, *Série Y, Internationale 1944-1949*, vol. 143.

le rétablissement des frontières de Trianon aux Américains. L'avis que le conseiller soviétique Oshoukin confia à Robert Faure, chargé d'affaires français à Budapest, reflète plus fidèlement l'opinion soviétique réelle et la tension suscitée par la prise de position sur la Transylvanie dans les relations hungaro-soviétiques. Le diplomate soviétique (en vérité un officier du NKVD) trouva effarant le fait que même les communistes étaient révisionnistes, comme l'étaient „de toute façon 90% des Hongrois”. Il qualifia Gyöngyösi, le Ministre des Affaires Étrangères hongrois, de „stupide” d'une façon assez peu diplomatique. Robert Faure lui-même infligea un désaveu à la Hongrie: „le gouvernement hongrois (...) imaginait qu'il suffisait de proclamer la démocratie (...) et qu'en récompense de cette attitude les Grandes Puissances et surtout l'Union Soviétique se devaient d'aider cet enfant tard et mal venu”<sup>78</sup>.

En Roumanie, la position prise le 7 mai 1946 par le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères put réunir l'ensemble des partis dans un moment de jubilation autour du „rétablissement de l'intégrité du pays”. D'après Jean Paul-Boncour, la majorité de la société roumaine attribuait cette „victoire” au roi Michel et le gouvernement Groza-Tătărescu ne reçut guère sa part de la „reconnaissance”. „Les manifestations spontanées se déroulaient dans les rues de Cluj, sans collision jusqu'ici avec les minoritaires hongrois”. La presse communiste rendit „hommage, pour leur décision, aussi bien aux alliés de l'URSS qu'à celle-ci”. Le double jeu de Tătărescu est reflété dans son télégramme: dès que le Ministre des Affaires Étrangères roumain a reçu la nouvelle, il téléphona à son secrétaire général, Stoica, qui a mis au courant Emil Hațieganu et Iuliu Maniu. Tătărescu assura le représentant français – seul convié du corps diplomatique au lunch intime du Ministère pour célébrer „le succès” – que les exigences roumaines auraient obtenu „une consécration largement suffisante et, au besoin définitive”, même „si les Hongrois ne s'avouèrent pas battus et tenteront de remettre en cause la décision des Quatre (sic!) à la conférence des 21 puissances à Paris”. En conséquence, Tătărescu renonça à aller à Paris, ou d'écrire une lettre à Georges Bidault, comme il l'avait prévu avant la décision du 7 mai<sup>79</sup>.

Néanmoins, les prévisions de Tătărescu furent bientôt confirmées. Bien que le gouvernement hongrois n'espérât plus obtenir le soutien soviétique, il ne voulait pas renoncer pour autant à la possibilité d'une initiative anglo-américaine au sujet du règlement territorial hongrois.

---

<sup>78</sup> MAE, *Série Z, Europe-Hongrie*, vol. 13. Rapport no. 3 de Robert Faure de Budapest, le 1<sup>er</sup> juin 1946.

<sup>79</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24. Télégrammes no. 187-188 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 8 mai 1946. Tătărescu laissait entendre que la France avait participé aussi à la décision pour capter sa bienveillance.

Parallèlement à la poursuite de cette campagne diplomatique, le gouvernement hongrois recentra ses efforts sur l'obtention des garanties internationales relatives à la protection des minorités nationales hongroises et changea d'orientation. L'accent n'était plus mis sur les frontières ethniques, mais le sort des populations hongroises vivant dans les pays voisins, afin d'empêcher leur exode massif vers la Hongrie<sup>80</sup> (je reviendrais sur ce sujet dans le sous-chapitre suivant).

Le discours de Lucrețiu Pătrășcanu, le Ministre de la Justice roumain du 8 juin 1946, à Cluj, envisageait l'expulsion de 300 à 400 000 Hongrois, ce qui laissait penser que la Roumanie s'appêtait à suivre l'exemple de la Tchécoslovaquie, comme les spécialistes du Ministère des Affaires Étrangères hongrois l'avaient redouté dès la conclusion de l'accord sur les échanges de populations, réalisé en février 1946, entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie, qui aboutissa à l'exode forcé de 200 000 Hongrois de la Slovaquie vers la Hongrie<sup>81</sup>. Certes, en Roumanie, le Premier Ministre Groza déclara publiquement qu'en mars 1945, son gouvernement avait promis à Staline d'administrer démocratiquement tous les peuples de la Transylvanie du Nord sur une base d'égalité, mais le discours de Lucrețiu Pătrășcanu annonçant l'ouverture de la campagne contre „la résurgence du révisionnisme hongrois”, *rejetait l'autonomie ou l'indépendance de la Transylvanie*, ainsi qu'une administration hungaro-roumaine commune. Le Ministre de la Justice roumain, au nom de son gouvernement, affirmait avec force, le droit exclusif de la Roumanie sur tout le territoire de la Transylvanie<sup>82</sup>.

La diplomatie hongroise tenta sa dernière chance de modifier le projet de traité de paix pour la Hongrie avec le voyage du Premier Ministre à Washington, Londres et Paris entre les 8 et 25 juin 1946. Lors de ce voyage unique, occidental, de la délégation d'un pays „ex-ennemi” appartenant à la sphère d'influence soviétique, Ferenc Nagy, le chef du gouvernement hongrois essaya de faire comprendre à ses interlocuteurs, James Byrnes, Ernest Bevin, Georges Bidault, Clement Attlee, le Premier Ministre britannique, ainsi qu'à Molotov, qui participa à la deuxième session de Paris du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, que „si la Hongrie doit subir la même décision qu'en 1919, cela pourrait entraîner la chute du régime politique”. Les Américains et les Britanniques

---

<sup>80</sup> Voir la note hongroise du 8 mai 1946, citée par Mihály Fülöp, *La paix inachevée. Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et le traité de paix avec la Hongrie (1947)*, Budapest, Association des Sciences Historiques de Hongrie, 1998, pp.216-217.

<sup>81</sup> Fl. Constantiniu, *PCR, Pătrășcanu și Transilvania (1945-1946)*, Bucarest, Edit. Enciclopedică, 2001, pp.143-156.

<sup>82</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24.

lui ont expliqué que „*la clef de la question hungaro-roumaine était entre les mains de l'Union Soviétique*”. Byrnes ajouta: „si la partie soviétique entreprenait de soulever à nouveau la question de la Transylvanie, les États-Unis soutiendraient volontiers le souhait de la Hongrie”.

Les responsables du gouvernement britannique s'empressèrent à dissiper les illusions hongroises à cet égard. Le 21 juin, l'ambassadeur français René Massigli, lui aussi exposa à Gyöngyösi, sans ambiguïté, que la question des frontières était définitivement close, car on ne souhaitait pas ajouter de nouvelles difficultés à celles qui existaient déjà. Le Ministre des Affaires Étrangères hongrois fit connaître ses espoirs concernant la minorité hongroise de Slovaquie, mais Massigli les jugea, là aussi, illusoire. Gyöngyösi a parlé „avec reconnaissance des marques de sympathie” que Georges Bidault lui avaient accordées<sup>83</sup>. En effet, la délégation gouvernementale hongroise fut reçue à Paris par Georges Bidault, qui lui rappela, en faisant référence au mode de procédure adopté à Potsdam et à Moscou, que *la France ne pouvait pas intervenir en ce qui concernait les questions relatives au projet de traité de paix hongrois*. Ferenc Nagy, lors de sa rencontre avec Molotov, lui fit savoir qu'il serait possible d'obtenir un soutien anglo-américain pour les exigences hongroises concernant la Transylvanie au cas où l'Union Soviétique prendrait l'initiative de revoir la position prise à Paris. Molotov refusa net: „l'Union Soviétique ne change pas d'attitude d'un moment à l'autre sur une même question”<sup>84</sup>.

Les voyages de la délégation gouvernementale hongroise, en avril 1946 à Moscou, et en juin à l'Ouest, remplacèrent l'absence d'audition devant les sessions du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères à Paris. Le gouvernement de Ferenc Nagy, où le Parti des Petits Propriétaires dominait, a perdu ses dernières illusions. En effet, en dehors des concessions d'ordre économique et financier, les gouvernements américain et britannique ne s'engagèrent d'aucune façon à soutenir les objectifs de paix hongrois, bien qu'il n'y eût guère d'autre moyen d'encourager les forces politiques „modérées”. Les Anglo-américains ne prirent pas l'initiative de revenir sur les prises de position adoptées antérieurement, la France est restée hors jeu. Le gouvernement hongrois dut également prendre acte du fait que la décision du 7 mai était la conséquence de l'attitude résolue adoptée par l'Union Soviétique. Personne ne pouvait

---

<sup>83</sup> Sur le voyage occidental de la délégation gouvernementale hongroise voir Mihály Fülöp, *La paix inachevée. Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et le traité de paix avec la Hongrie (1947)*, pp.223-231. MAE, Série Z, *Europe-Hongrie*, vol. 26. Télégramme no. 2172 de Massigli de Londres, le 21 juin 1946.

<sup>84</sup> Mihály Fülöp, *Op.Cit.*, p.230.

plus attendre de Moscou que cette décision soit remise en question. Le même conseil fut répété à l'envie à Washington, à Londres et à Paris: la Hongrie devrait chercher à résoudre les différends par la voie de négociations directes avec les voisins concernés, en l'occurrence avec la Roumanie. La deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères à Paris (du 15 juin au 12 juillet 1946) élaborait les projets de traité de paix avec l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Finlande. Les grandes puissances trouvèrent un accord en ce qui concernait la plupart des articles du traité de paix roumain et hongrois, la phase décisive des négociations de paix furent close.

### **8. La conférence de Paris, la clôture du débat territorial de Transylvanie et le „code des droits des minorités” du gouvernement hongrois**

Georges Bidault ouvrit la conférence de Paris des 21 puissances victorieuses, où les délégations de 5 vaincus ont été conviées pour l'audition, le 29 juillet 1946, au palais du Luxembourg. Il observa que les projets de traité de paix du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et les décisions déterminant le cadre procédural de la conférence de Paris à caractère consultatif étaient non définitifs, dans la mesure où les puissances alliées et associées qui s'étaient engagées dans la guerre avec d'importants moyens pouvaient y apporter des modifications. Georges Bidault évoqua son échange de lettres de début janvier 1946 avec Byrnes, ainsi que la promesse faite par ses trois homologues de la conférence de Moscou de poursuivre à la conférence de Paris la discussion la plus large et la plus approfondie possible au sujet des projets de traités de paix, ajoutant que ces recommandations seraient prises en considération autant que possible lors de l'élaboration définitive du texte des traités de paix. Il souhaitait l'élaboration de solutions „raisonnables” et „justes”, qui conduiraient réellement à la pacification de cette partie du monde. Ce qu'il omettait de dire, qu'au fond, selon la procédure adoptée à Moscou, la formule 4-3-2 restait en vigueur, en ce qui concernait les décisions. La tâche de la diplomatie de Georges Bidault, pendant la conférence (du 29 juillet au 15 octobre 1946) se réduisait ainsi à sauver au moins l'apparence de la continuation de la coopération alliée pour établir un règlement de paix en Europe<sup>85</sup>.

---

<sup>85</sup> Mihály Fülöp, *La paix inachevée. Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et le traité de paix avec la Hongrie (1947)*, Budapest, Association des Sciences Historiques de Hongrie, 1998.

D'après Henry-Louis Gauquié, représentant français à Budapest, „les nouvelles qui parviennent de la conférence et les sombres perspectives qu'elles réservent aux Hongrois, provoquent ici un trouble profond. Ce qui frappe surtout, c'est l'abattement et, parmi les dirigeants, le découragement (...) l'amertume se manifeste de toutes parts. Les épreuves cruelles que ce pays connaît depuis dix-huit mois, ont estompé pour lui le fait, dans la mesure où il ne l'a pas complètement oublié, qu'il s'était précipité naguère sur les talons de Hitler, pour le dépeçage de la Tchécoslovaquie, puis de la Roumanie et enfin de la Yougoslavie. Il a maintenant et bien sincèrement l'impression que pour lui sonne une sorte de hallali, que les coups lui viennent de tous les côtés, même du côté polonais<sup>86</sup> (le gouvernement pro-soviétique polonais déclara la guerre à la Hongrie et demanda des réparations, en oubliant que la Hongrie avait sauvé des centaines de milliers de Polonais au moment de l'invasion allemande – A.F.), que tout ce qu'il lui reste à souhaiter de l'extérieur, c'est l'indifférence (...) *la question (transylvanienne) reste certes extrêmement douloureuse, mais on observe de ce côté plus de résignation et de calme* [que du côté slovaque, à cause de l'expulsion en masse des Hongrois – A.F.]. Si les Roumains ont la sagesse de s'abstenir de tout geste violent, l'avenir de ce côté pourrait se révéler moins sombre”<sup>87</sup>.

C'est le contraire qui s'est produit à la conférence de Paris. La Roumanie présenta une série de revendications économiques (507 millions \$ de réparations, la restitution des biens enlevés par la Hongrie en Transylvanie du Nord entre 1940-1944) face à la Hongrie, évoquant le fait que l'état de guerre ait été en vigueur à partir du 24 août 1944 (en vérité le 6 septembre) entre la Hongrie et la Roumanie. La délégation hongroise dans une lettre adressée à la conférence, le 14 août, demanda d'abord 22000 km<sup>2</sup> de territoire et l'adoption d'un code de la protection des minorités nationales. (Sur ce sujet, je reviens dans le sous-chapitre suivant). D'après les rapports de Henry-Louis Gauquié, le représentant français à Budapest, Gyöngyösi, le Ministre des Affaires Étrangères hongrois, a „sans doute cherché la ligne de moindre résistance” en mettant l'accent sur la question de la Transylvanie<sup>88</sup>.

Le 31 août 1946, à l'occasion de la séance commune des deux commissions territoriales et politiques de la Roumanie et de la Hongrie, le

---

<sup>86</sup> Le gouvernement pro-soviétique polonais déclara la guerre à la Hongrie, demanda des réparations, en oubliant que la Hongrie avait sauvé des centaines de milliers de Polonais au moment de l'invasion allemande.

<sup>87</sup> MAE, *Série Z, Europe, Hongrie*, vol. 23. Télégramme de Henry-Louis Gauquié de Budapest, le 6 août 1946.

<sup>88</sup> *Ibidem*, télégramme de Henry-Louis Gauquié de Budapest, le 10 août 1944.

représentant hongrois à Paris, Pál Auer, formula sa proposition en faveur d'une „simple modification des frontières”, réduisant la demande hongroise suivant une suggestion américaine, de Philipp Mosely, à un territoire de 4000 km<sup>2</sup> et une population d'un demi-million d'habitants (dont deux tiers de Hongrois) comprenant Satu Mare (Szatmárnémeti), Oradea (Nagyvárad) et Arad. D'autre part, il demanda à la conférence que les commissions somment les deux délégations d'entreprendre des négociations directes, afin de conclure des accords spécifiques, garantis par les Nations-Unies, assurant la protection des minorités et l'autogouvernement régional de la population hongroise formant un bloc uni dans la partie orientale de la Transylvanie. Pour le cas où les deux délégations ne pourraient pas se mettre d'accord dans un délai fixé à l'avance, il demanda à la commission de trouver elle-même la solution la plus juste et la plus équitable qu'elle recommanderait ensuite au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères.

Gheorghe Tătărescu répondit le 2 septembre 1946, rejetant la requête hongroise, en se référant au caractère juste de la paix conclue à Trianon en 1920 et de la décision du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères du 7 mai 1946, ainsi qu'au principe d'autodétermination et même au caractère ethnique (sic!) de la frontière de 1920. Tătărescu rejeta l'argumentation déjà exposée à Pál Sebestyén à Bucarest, le 27 avril 1946. Il considéra la Transylvanie comme le „berceau” de la nation roumaine, qui formait une unité économique. Tătărescu contesta les faits relevés par le représentant hongrois, selon lesquels l'arbitrage de Vienne du 30 août 1940 avait été sollicité initialement par la Roumanie et non par la Hongrie. Il affirma: „tous les droits et libertés civils ont été assurés pour les Hongrois de Transylvanie, ainsi que l'usage libre de leur langue maternelle, la participation à l'administration publique et la liberté d'entreprendre dans tous les domaines de la vie économique”. Il contesta le fait que le CASBI avait confisqué les biens hongrois en Roumanie en se référant à la convention d'armistice, de même qu'il nia l'existence des griefs hongrois. Tătărescu ne voulut rien savoir non plus des 300 000 Hongrois privés de leur citoyenneté et des 200 000 réfugiés de l'entre-deux-guerres, qualifiant non fondées de telles affirmations. Il rejeta également les propositions hongroises concernant l'autogouvernement du pays sicule (Székelyföld) et l'initiative de Pál Auer de négociations bilatérales<sup>89</sup>.

Le 5 septembre 1946, l'ambassadeur américain Harriman rappela l'historique de la prise de décision des Trois Grands, mais n'insista plus

---

<sup>89</sup> Mihály Fülöp, *La paix inachevée. Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et le traité de paix avec la Hongrie (1947)*, p. 286.

à ce sujet. Une proposition australienne de rectification de frontière échoua. La conférence confirma la décision du 7 mai 1946. Ferenc Nagy se précipita à Paris, le 5 septembre (Henry-Louis Gauquié, le représentant français, voyait une influence et une suggestion britannique derrière cette initiative<sup>90</sup>), pour exposer à James Byrnes, Georges Bidault et Ernest Bevin que „la Hongrie reste le seul pays d'Europe sud-orientale où le Premier Ministre représente la démocratie civile, sans être entièrement sous influence soviétique et communiste”, en déplorant que s'il doit échouer, „tous” ces pays se retrouveront sous la domination communiste. Il ajouta: „La Hongrie n'a pas profité de l'organisation des élections libres de novembre 1945, si nous comparons l'absence de sympathie constatée à Paris avec la situation bien plus favorable dont bénéficient la Bulgarie et la Roumanie, qui ont contourné jusqu'à présent les élections libres”. Byrnes ne pouvait que lui promettre qu'il essaiera d'obtenir le retrait des troupes soviétiques, pour le consoler. Ferenc Nagy rencontra également Vychinsky, qui lui fit miroiter la possibilité d'entreprendre, malgré tout, des négociations avec la Roumanie, sur la question transylvanienne après la conclusion de la paix et les élections roumaines du novembre 1946.

La „sentence” prononcée par le forum des 21 puissances alliées sur les frontières de la Hongrie provoqua une déception profonde du Ministre des Affaires Étrangères hongrois. Dans une lettre adressée à Molotov, le 12 octobre 1946, Gyöngyösi souligna „à quel point l'opinion publique hongroise avait été déçue, lorsque, s'agissant des frontières, la conférence de paix n'avait pas jugé nécessaire de tenir compte du fait, qu'en 1919, au mépris des principes d'autodétermination et de nationalité, la Roumanie était entrée en possession de territoires habités en grande partie par une population hongroise très nombreuse. Or, la conférence de la paix n'avait pas jugé nécessaire de prendre des mesures, contrairement au règlement de 1919, pour la protection institutionnelle et pour la réglementation précise des droits de l'homme ainsi que des intérêts culturels et économiques de cette population de plus de 1 500 000 Hongrois représentant 27% de la population du territoire”. Henry-Louis Gauquié justifia le traitement infligé à la Hongrie: „à voir les Hongrois de près”, „les Hongrois passent insensiblement du plan d'agresseurs coupables et vaincus à celui de victimes d'un monde hypocrite et divisé”. „Tous les autres satellites ayant reçu une absolution partielle, la Hongrie va considérer qu'elle est avec l'Allemagne la seule vaincue de la guerre. Une solidarité nouvelle va inévitablement s'en suivre entre

---

<sup>90</sup> MAE, *Série Z, Europe, Hongrie*, vol. 23. Télégramme de Henry-Louis Gauquié de Budapest, le 31 août 1946.

les Allemands et un peuple qui, par nature, n'est pas germanophile et chez qui les événements de 1944/1945 ont créé une violente rancune. On perçoit déjà une évolution dans ce sens. Pour la Hongrie isolée, l'Allemagne risque de devenir une possibilité, un exemple, sinon une promesse. Tout cela, certes, ne saurait revêtir quelque importance pour l'avenir de l'Europe centrale que si la force russe venait à manquer"<sup>91</sup>.

Gauquié, un peu plus tard, fit un rapport sur la rentrée de la délégation hongroise, qui – malgré l'échec complet sur la Transylvanie, a obtenu un ajournement de l'expulsion des Hongrois de la Slovaquie, des allègements économiques qui „pour un peuple imaginatif, léger et si complètement démuné, c'est déjà beaucoup”. Il observa d'abord „le soin extrême que mettent les délégués à éviter d'exciter davantage leurs compatriotes contre les Russes. Ils déclarent que M. Molotov s'est donné beaucoup de mal pour expliquer à la délégation hongroise qu'il ne pouvait agir autrement avec les Roumains dont la rapide défection avait si fort aidé l'Armée Rouge et que l'URSS par ailleurs avait été dépossédée de la Bessarabie et de la Bucovine, alors que la Hongrie conservait, presque intact ses frontières de 1938. D'autre part, l'attitude violemment antisoviétique des Américains a fait une grande impression sur les délégués hongrois. L'un d'eux, nullement suspect de faiblesse pour les communistes, a évoqué à leur sujet les Croisés se préparant à la délivrance de la Terre Sainte. Et il m'a paru éprouver surtout de l'effroi en songeant au prix, dont les petits peuples de l'Europe centrale risquaient de payer les conséquences d'un tel état d'esprit”<sup>92</sup>.

Jean Paul-Boncour relata de Bucarest que „la politique bienveillante envers les minoritaires hongrois, que le Président Groza a confirmé au lendemain de la consécration par la Commission compétente de la conférence de la paix, du retour intégral de la Transylvanie à la Roumanie, vient d'être confirmée explicitement avec l'adhésion de l'Union Populaire Hongroise qui groupe la majeure partie des Hongrois de cette province”<sup>93</sup>. Groza promit à Sándor Nékám, représentant hongrois à Bucarest, le règlement de la citoyenneté des Hongrois installés en Transylvanie du Nord après 1940. Il déclara qu'il „ne s'intéressait pas aux négociations de paix parisiennes”. Il savait déjà il y a deux ans que la question de la Transylvanie était une *question réglée*, et qu'elle ne serait plus posée. Mais la coopération des deux peuples ne dépend pas de la question des frontières politiques, mais de leur cohabitation et,

---

<sup>91</sup> MAE, *Série Z, Europe, Hongrie*, vol. 23. Télégramme de Henry-Louis Gauquié de Budapest, le 6 août 1946.

<sup>92</sup> *Ibidem*, Télégramme de Henry-Louis Gauquié de Budapest, le 28 octobre 1946.

<sup>93</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 25. Télégramme no. 722 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 20 septembre 1946.

dans ce domaine, il voulait servir d'exemple. C'est aussi pourquoi il ne s'était pas rendu à Paris, en s'exposant ainsi à une multitude de critiques et d'attaques; mais il voulait que l'opinion publique le considère non pas comme l'avocat de la cause roumaine, mais comme l'initiateur de l'amitié entre les deux peuples. Il s'était contenté de sourire, lorsque ses experts avaient évoqué des arguments historiques, économiques et autres, et les avait laissés emporter avec eux les deux wagons remplis de preuves, qui voguent encore maintenant quelque part sur la Méditerranée au fond de la cale du „Transylvania”, mais il savait depuis toujours qu'il n'en avait pas besoin et que tout cela ne comptait pas. Les arguments historiques sont perçus autrement par les Hongrois et les Roumains. Les arguments économiques et autres ont également leur contrepartie du côté adverse; cependant, l'important n'était pas là, mais dans la sécurité d'une coexistence pacifique qu'il mettait en œuvre lui-même. C'est pourquoi il avait obtenu la Transylvanie et c'est dans cette même voie qu'il allait continuer<sup>94</sup>.

Le représentant français à Bucarest avait dégagé „l'évolution favorable que connaissaient, depuis la décision de la conférence de Paris au sujet des frontières roumano-hongroises, les rapports entre le gouvernement du Front National Démocratique et les minoritaires magyars de Roumanie groupés en grande majorité dans l'UPH”. „Ayant besoin des voix minoritaires pour le soutenir aux élections du 19 de ce mois, le cabinet Groza ait été fort loin dans ces promesses lorsqu'il répondit aux revendications de cette association”. Gheorghiu-Dej, dirigeant communiste, prometta que, dans l'avenir, le titulaire du portefeuille roumain des nationalités serait un Magyar. Cette position, partagée par Groza – selon Paul-Boncour – était en contradiction flagrante avec le point de vue de Gheorghe Tătărescu, qui „triumpha... à la conférence du Luxembourg”. Tătărescu non seulement jugea la politique de Groza „imprudente”, sur laquelle „le gouvernement n'a pas délibéré”, mais „en dépit des déclarations publiques du Secrétaire d'État américain, la Roumanie ne se prêtera à aucune négociation avec la Hongrie quant au sort des minorités magyares de Transylvanie”. Sur ce point, même Jean Paul-Boncour bondit: „c'est là *un pas en arrière* par rapport à la position prise il y a cinq mois, lors de la démarche secrète hongroise (il s'agit de la mission de Pál Sebestyén du 27 avril 1946, à Bucarest – A.F.). Le Département se souviendra qu'à cette époque, le chef de la diplomatie roumaine n'écarterait pas l'éventualité de conversations bilatérales entre Bucarest et Budapest lorsque la conférence de la paix aurait consacré la

---

<sup>94</sup> Mihály Fülöp, *La paix inachevée. Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et le traité de paix avec la Hongrie (1947)*, p.338.

frontière de Trianon”<sup>95</sup>. Le souverain roumain – la première fois dans l’histoire du pays – a participé à la réception offerte par l’ambassade soviétique à Bucarest, le 7 novembre 1946, anniversaire de la révolution en Russie, en prononçant un toast. L’ambassadeur soviétique, Kavtaradze, en rappelant les titres de gloire du roi Michel et de son gouvernement, le „geste historique” du 23 août 1944, „la récupération récente des frontières de Trianon”, aurait dit que la Russie „soutiendrait de son bras puissant le gouvernement Groza”<sup>96</sup>. Les élections législatives – frauduleuses – du 19 novembre 1946, ont pleinement démontré ce soutien aux forces gouvernementales. Groza écrasa ses adversaires, le pouvoir du gouvernement pro-soviétique fut consolidé.

Après la clôture définitive du débat territorial, il ne restait qu’un seul issu ouvert aux Hongrois de Transylvanie: la recherche de protection des minorités nationales. Le gouvernement hongrois présenta – par l’intermédiaire de son représentant à Paris, Pál Auer, le 12 juin 1946, au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, puis à la conférence de Paris, le code des minorités, élaboré par le Ministère des Affaires Étrangères hongrois, le 7 mai 1946 – le projet d’une convention pour la protection des minorités, à conclure, par la Hongrie, ses voisins et les grandes puissances. Ce code, transmis le 30 août 1946, au Secrétaire général français de la conférence de Paris, prévoyait la conclusion d’un accord pour la protection des minorités entre, d’une part, les membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, c’est-à-dire l’Union Soviétique, les États-Unis d’Amérique, le Royaume-Uni, la France et la Chine, et d’autre part, la Hongrie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Le gouvernement hongrois sollicita la mise en œuvre d’une autonomie territoriale et personnelle totale, avec un contrôle local et un arbitrage international, réservant le droit aux établissements publics, politiques, économiques, culturels et ecclésiastiques des minorités de porter plainte directement auprès du Conseil de Sécurité de l’ONU<sup>97</sup>.

Afin de renforcer les positions du parti au pouvoir, au moment du voyage occidental du Premier Ministre, Ferenc Nagy, le Foreign Office et le State Department envisagèrent de soutenir les efforts du gouvernement hongrois pour la protection des minorités. Finalement, à cause de l’attitude hostile de l’Union Soviétique et de la confiance américaine excessive dans l’efficacité des clauses générales sur les droits de l’homme,

---

<sup>95</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 26. Télégramme de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 4 novembre 1946.

<sup>96</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 26. Télégramme de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 8 novembre 1946.

<sup>97</sup> Mihály Fülöp, *La paix inachevée. Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et le traité de paix avec la Hongrie (1947)*, p.283.

le code des minorités ne fut pas adopté. Les positions de la politique hongroise sur les minorités se trouvèrent affaiblies par l'expulsion des Allemands de Hongrie et par l'adoption de l'accord dit „d'échange de populations” impliquant le transfert volontaire des Slovaques en Hongrie et le transfert forcé des Hongrois de Slovaquie. À la suite de la conférence de Paris, la troisième session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères à New-York (4 novembre-12 décembre 1946) a adopté les textes définitifs des traités de paix. Les cinq traités (Italie, Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Finlande) ont été signés le 10 février 1947, à Paris, dans la salle de l'horloge du quai d'Orsay et sont entrés en vigueur, le 15 septembre 1947.

### **9. La situation de la minorité hongroise dans le reflet des rapports de Gabriel Richard, „consul de France à Galatz, en mission à Cluj” et des observations de Jean Paul-Boncour, un argumentaire contre la protection des minorités**

La majorité noncommuniste des Hongrois de Transylvanie manifesta un „optimisme étrange” pendant toute cette période du débat territorial. „Ils ne désirèrent pas, ils n'étaient pas capable de vivre sous souveraineté roumaine”. Ils espérèrent „un verdict juste” des grandes puissances, ils guétèrent chaque nouvelle des négociations de paix, qui pourrait attribuer à la Hongrie un morceau, plus ou moins grand, de territoire. Au printemps 1946, la direction communiste hongroise de l'UPH, en particulier Gyárfás Kurkó (représentant des Sicules-Székely) inféodée au gouvernement Groza, changea sa politique et commença à défendre les intérêts de la population hongroise en Transylvanie pour reconquérir une assise populaire.

Vu la résistance des Roumains de Transylvanie, en majorité partisans du Parti National Paysan, face aux demandes hongroises, László Bányai, un des dirigeants de l'aile d'extrême-gauche de l'UPH („de la minorité agissante” dans les mots de Jean Paul-Boncour), attendait de la part de l'Union Soviétique l'assurance de la protection de la minorité hongroise et une large autonomie pour le territoire des Sicules (Székelyföld). Les communistes hongrois inféodés à Moscou voulurent compenser avec cette autonomie (qui devient réalité entre 1952 et 1960/1968) les Hongrois de Transylvanie pour la clôture du débat territorial en faveur de la Roumanie. János Demeter, l'autre dirigeant de l'aile gauche de l'UPH rédigea un „Statut des Nationalités” pour la protection de la minorité. Le représentant hongrois à Bucarest, Sándor Nékám, trouva ces initiatives les plus malheureuses: „c'est un travail dilettant et mal-conçu. On

a l'impression que les auteurs font semblant de ne pas expérimenter quotidiennement les méthodes roumaines dont ils font les frais, mais vivent pleins de bonne volonté, dans un monde abstrait, essayant d'implanter un état de choses et des méthodes complètement étrangers" à la Roumanie; pour conclure: „jusqu'au moment où l'esprit chauvin imprégnera les Roumains de Transylvanie, la situation des Hongrois de Transylvanie ne sera résolue que par un forum international”<sup>98</sup>.

Du printemps à l'automne 1946, l'UPH (et son patron, le Parti Communiste Roumain) tenta de monopoliser la représentation politique des Hongrois de Transylvanie. Le Comité National Hongrois du Parti Social-Démocrate, héritier de la brève période d'autonomie et de fraternité roumano-hongroise en Transylvanie (leur courant de pensée étant le „transylvanisme” des Roumains et des Hongrois, une autonomie régionale) a pris l'initiative de former une coalition électorale hongroise pour élargir le spectre des forces politiques qui participent aux élections législatives. Cette tentative des dirigeants sociaux-démocrates hongrois, István Lakatos, Ferenc Bruder et Géza Nagy fut résolument opposé par Gyárfás Kurkó, le dirigeant communiste de l'UPH. La majorité non-communiste des Hongrois de Transylvanie, a essayé aussi de prendre son sort en charge et de trouver un soutien international à son désir d'auto-détermination. Le mémorandum rédigé par l'évêque catholique de Alba Iulia (Gyulafehérvár en hongrois), Áron Márton, par l'évêque protestant János Vásárhelyi, par le président des syndicats hongrois de tendance sociale-démocrate, István Lakatos, par le président de l'association des arts et métiers, Ede Korparich, et par le président de l'association hongroise économique transylvanienne (EMGE), Pál Szász, fit un manifeste des Hongrois de Transylvanie à disposer d'eux-mêmes: „dans l'esprit des Hongrois de Transylvanie, ni nous-mêmes, ni le gouvernement hongrois n'a pas le droit de renoncer, par un acte volontaire, à la Transylvanie. Une renonciation peut-être imposée aux Hongrois par une puissance extérieure, mais une telle décision, si injuste, sera remédiée par le temps. En revanche, une renonciation volontaire serait irrévocable”<sup>99</sup>.

Le règlement définitif du problème territorial a mis un terme aux espoirs des Hongrois de Transylvanie. Les élections législatives du 19 novembre 1946 – fidèles aux traditions des fraudes de l'entre-deux-guerres – ont été remportées par les forces gouvernementales. L'UPH a reçu moins de mandats qu'elle n'espérait, seulement quatre députés

---

<sup>98</sup> *Revízió vagy autonómia? Iratok a magyar-román kapcsolatok történetéről 1945-1947* [Révision ou autonomie. Documents sur les relations roumano-hongroises 1945-1947], éd. par Mihály Fülöp et Gábor Vincze, Budapest, Fondation Teleki, 1998, p.20

<sup>99</sup> *Ibidem*, p.21.

sociaux-démocrates hongrois ont été élus. Suite à leur défaite électorale, Hațieganu et Romniceanu, les Ministres d'État des partis historiques, quittèrent le gouvernement. Sur cet arrière-plan général eut lieu la confrontation de deux „minorités agissantes”, les étudiants de l'Université „Ferdinand I<sup>er</sup>”, de retour, en mai 1945, de Sibiu à Cluj (en reprenant les immeubles et l'équipement de l'Université hongroise) partisans du président du PNT, Iuliu Maniu, et les ouvriers hongrois communistes, affiliés à l'UPH, soutien du gouvernement Groza pro-soviétique que rapporta Gabriel Richard, „consul de France à Galatz, en mission à Cluj”, à Jean Paul-Boncour à Bucarest et au Quai d'Orsay, du début de juin 1946<sup>100</sup>.

Le premier rapport de Gabriel Richard présentait les manifestations et la vie politique à Cluj. Il dépeint le décor: „Nulle part plus qu'à Cluj ne se manifeste en Transylvanie l'antagonisme fondamental qui oppose à l'idéologie nouvelle et à la magyarophilie intéressée du gouvernement, les sentiments nationaux des masses roumaines et leur attachement aux anciennes traditions. *Le conflit politique se double d'un conflit national* et l'on voit s'affronter ici deux courants: une minorité, d'idées très avancées, placée par le gouvernement à la direction de presque toutes les *administrations* et appuyée fortement par des éléments communistes, spécialement magyars et juifs, qui constituent visiblement le gros de ses forces, et une majorité nationale roumaine, ayant à sa tête un état major choisi dans *l'Université* et les professions libérales et dont les troupes se recrutent dans la petite bourgeoisie et parmi les paysans”<sup>101</sup> (souligné par moi-même – A.F.). Il décrit les manifestations des 7 et 10 mai pour célébrer la décision des grandes puissances, qui donnèrent lieu à des accrochages entre les étudiants roumains et les Hongrois, qui ont perdu „les dernières illusions qu'ils nourrissaient encore au sujet d'un rattachement in extremis de la région de Cluj à l'État hongrois”. Le colonel Migali, le chef soviétique de la section de Cluj de la Commission de Contrôle Alliée, déclara à cette occasion: „Fidèle à sa parole, l'Union Soviétique vous a rendu la Transylvanie et elle n'admettra jamais à l'avenir qu'elle puisse vous être ravie”. En revanche, le général Athanasiu, commandant de la 1<sup>ère</sup> armée roumaine, qui avait insisté sur „les mauvais traitements infligés par les Hongrois à la population roumaine (...) et affiché une attitude par trop sympathique (...) à l'égard des étudiants”, a été relevé de ses fonctions par le gouvernement Groza. Les étudiants qui manifestèrent en sa faveur, le 28 mai, aux cris de „Vive la Grande

---

<sup>100</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24-25.

<sup>101</sup> Communiqué à la Légation no.1 de Gabriel Richard, à Cluj, le 1<sup>er</sup> juin 1946.

Roumanie”, „Vive Maniu”, „À bas les traîtres, les Horthystes, les ennemis du Roi”, furent réprimés par les ouvriers hongrois de l’Union des Syndicats<sup>102</sup>. Le Recteur communiste de l’Université „Ferdinand I<sup>er</sup>” organisa un mouvement national de solidarité en faveur de ses étudiants, puis, en revenant de Bucarest, il opéra un revirement, et les traita des „fascistes”. Le Ministre communiste de l’Intérieur, arrivant à Cluj le 5 juin 1946, rétablit l’ordre dans la ville. Richard rapporta: „l’animosité entre Roumains et Magyars ne fait que croître et plusieurs rixes ont déjà éclaté, non seulement à Cluj, mais aussi dans des villages voisins où les quelques Magyars perdus dans la masse paysanne roumaine semblent appelés à passer d’assez désagréables moments”<sup>103</sup>.

Jean Paul-Boncour fit une observation pertinente quand il lia toute cette agitation et appréhension à la portée politique de la mission gouvernementale hongroise à Londres, à Washington et à Paris, „et le parti qu’elle pourrait éventuellement tirer des incidents qui menacent de se développer dans la région de Cluj”. Petru Groza lui a dit, le 7 juin, que les arrestations décidées par le Ministre de l’Intérieur „frappent à la fois et également étudiants roumains et ouvriers minoritaires”, et que l’on espère par là „calmer tout le monde”. Auger, le directeur par intérim de l’Institut français est passé par Cluj et a retenu l’impression que „la répression sévit surtout contre les manifestants roumains”<sup>104</sup>. Néanmoins Paul-Boncour doutait „qu’au lendemain de la confirmation des frontières de Trianon par la conférence de Paris, il soit pour la Roumanie de bonne politique d’afficher autant d’émotion à propos de la mission gouvernementale hongroise à Washington, Londres et Paris”. Paul-Boncour avait la confirmation que Tătărescu a pris une large part à la conception et à l’élaboration des déclarations de Pătrășcanu, le 9 juin 1946 à Cluj (déjà citées – A.F.). Paul-Boncour mentionna avec ironie: la „carrière” roumaine (probablement Pătrășcanu) „a mis à profit une conjoncture locale favorable pour faire consacrer officiellement et

<sup>102</sup> Virgiliu Țărău, „Noi documente referitoare la atacul căminului studențesc Avram Iancu din Cluj în seara zilei de 28 mai 1946” [Nouveaux documents concernant l’attaque du foyer estudiantin Avram Iancu de Cluj du 28 mai 1946], in *Analele Sighet*, 4, 1997, pp.265-278; *Minorități etnocolturale. Mărturii documentare. Maghiarii din România (1945-1955)* [Minorités ethnocolturales. Témoignages documentaires. Les Hongrois de la Roumanie (1945-1955)], coord. Lucian Nastasă, Cluj, Centrul de Resurse pentru Diversitate Etnocolturală, 2002, pp.361-362.

<sup>103</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24-25. Rapport no. 3 du 5 juin 1946.

<sup>104</sup> *Ibidem*, vol. 24. Télégramme no. 482-483, de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 8 juin 1946.

de manière éclatante la politique qu'en sourdine elle ne cessait d'opposer depuis des mois à celle du Président Groza". À plusieurs reprises, l'orateur a usé de l'expression „minorité”, bannie jusqu'ici par son parti, il s'en est pris agressivement au „révisionnisme présent des dirigeants de Budapest”, a dénoncé „l'injustice” des revendications du „satellite le plus fidèle de l'Allemagne”, il a refusé toute discussion des droits ethniques de la Roumanie sur la Transylvanie et a rappelé les méfaits de l'occupation hongroise de cette province. Vers la fin de son discours, il est passé aux menaces, qu'il s'agisse des immigrants magyars à expulser ou de „ceux quels qu'ils soient qui cherchent à troubler la tranquillité du pays en poussant au chauvinisme” et „mettent chaque jour en discussion l'unité”. Pătrășcanu parlait au nom du comité central du PCR et du gouvernement, cela impliquant qu'il avait l'agrément de Moscou.

Paul-Boncour avait le sentiment que „le gouvernement roumain marque par là sa résolution de réagir enfin contre l'interprétation que les minoritaires magyars en étaient venus tout naturellement à tirer de la politique de « nationalité » dictée par Moscou au gouvernement Groza, et de la manière dont depuis plus d'un an et au détriment constant de la population roumaine de l'Ardeal (Transylvanie), la mise en œuvre de cette politique par la Chancellerie d'État, fait des ouvriers hongrois, les meilleurs soutiens et les privilégiés du régime FND dans cette province”. Le discours de Pătrășcanu fut chaleureusement accueilli par toute la presse, y compris les organes d'opposition. Paul-Boncour conclua que le PCR se place sur la même plateforme nationaliste que l'opposition dans le domaine des relations roumano-hongroises, en éliminant par là, le principal facteur de son impopularité en Ardeal, fief traditionnel du parti de Iuliu Maniu. Les préoccupations électorales furent donc loin d'être étrangères au ralliement inattendu du FND au point de vue de Tătărescu qui marque „le triomphe du point de vue traditionnel de la diplomatie roumaine sur les tendances du président Groza et une évolution radicale de la politique gouvernementale à l'égard de la Hongrie et des Hongrois”<sup>105</sup>.

Jean Paul-Boncour, dans son rapport, résuma le problème sous le titre „minorités” ou „nationalités”<sup>106</sup>, protection des „majorités”. Il opposa à „la politique genevoise” des „minorités” (c'est-à-dire le système de protection de la Société des Nations, accepté – sous la contrainte des puissances de l'entente – par la Roumanie – A.F.), celle des „nationalités”, dont Moscou proclamait si souvent le succès en URSS, et que le „Front

---

<sup>105</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24-25. Télégrammes no. 494-496 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, les 15 et 17 juin 1946.

<sup>106</sup> *Ibidem*.

National Démocratique” a vainement tenté de mettre en œuvre depuis plus d’un an qu’il était au pouvoir en Roumanie. Paul-Boncour rappela qu’il disposait depuis quelques semaines d’un représentant consulaire, Gabriel Richard, qui était capable „d’enquêter de manière impartiale sur une situation d’autant plus trouble que n’avaient jamais cessé de l’obscurcir les relations contradictoires, passionnées, et souvent tendancieuses”. Paul-Boncour expliqua le dilemme „minorités” ou „nationalités” depuis la libération de la Roumanie par l’Armée Rouge par „une âpre lutte” entre le communiste „moscouteur”, Vlădescu-Răcoasa, „qui prétendait au titre de Ministre des Nationalités” et le Ministre des Affaires Étrangères de l’époque, Constantin Vișoianu, „imbu des traditions de la SDN et qui, résolu à préserver la *suprématie* de la nationalité roumaine”, ne voulait entendre parler que de „minorités”. Paul-Boncour démontra qu’un des premiers soins du nouveau régime politique imposé par M. Vychinsky (le 6 mars 1945) fut, en effet, de proclamer définitivement M. Vlădescu-Răcoasa, sous-Secrétaire d’État aux „Nationalités”. „Dès les premières semaines de son existence, le cabinet Groza ne se borna pas à proclamer et à rechercher la plus stricte égalité entre nationalités hongroise et roumaine en Transylvanie. Dans ces régions de l’ancien empire austro-hongrois qui constituent, depuis 25 ans, le fief politique du Parti National-Paysans, et où le rôle historique du Président Maniu dans leur réunion au vieux royaume, lui vaut encore aujourd’hui un prestige personnel et souvent une autorité considérables, il fallait à tout prix au FND une clientèle politique et des cadres administratifs à sa dévotion. Il était presque inévitable qu’il les cherchât parmi les minorités magyares et, en particulier, les populations ouvrières de cette province; la masse roumaine de Transylvanie constata donc avec indignation que, sous couleur d’affiliation au FND, la plupart des postes, administratifs ou autres, demeuraient aux mains du personnel hongrois qui l’avait systématiquement méprisée ou maltraitée au temps de l’occupation hongroise (...) et continuait de le faire. Par là, le problème des minorités qui se posait devant la Société des Nations pendant l’entre-deux-guerres, s’est curieusement mué en une série de questions relatives à la protection de la majorité roumaine, et dont quelques-unes ont pu déjà être soulevées au moins officieusement sur le plan international”.

Paul-Boncour relata qu’un semestre plus tard, pendant la campagne électorale, le gouvernement Groza sollicita les suffrages des Roumains de Transylvanie, qui s’attachent d’autant plus au „réactionnaire” Maniu, que les Hongrois „démocrates” de Groza le brimaient. „Par ailleurs, il apparaît de plus en plus clairement que les éléments magyars demeurés au pouvoir en Ardeal (Transylvanie) du Nord, se fortifiaient dans la conviction que la « démocratie » instituée par Moscou et la politique de « nationalités » des communistes, leur permettraient un jour ou l’autre,

quelque forme de rattachement politique à la mère-patrie". Le gouvernement Groza exhorta les Hongrois à renoncer au „verdict de Vienne”, à consolider la démocratie roumaine, nia qu’il „a vendu la Transylvanie du Nord” aux Hongrois, mais Paul-Boncour constata que „celui-ci s’avère aujourd’hui incapable de résoudre” le problème, malgré „les directives de Moscou”. Il expliqua que le discours „menaçant” de Pătrășcanu venait d’une nécessité interne et internationale. Paul-Boncour conclua: „Si aujourd’hui la politique traditionnelle de la Roumanie envers la Hongrie et les Hongrois, telle qu’elle n’a cessé d’être préconisée au Ministère Royal des Affaires Étrangères, est en voie de prévaloir à nouveau avec l’assentiment au moins momentané de Moscou, sur la politique de « nationalités » qui est celle de l’URSS, j’estime que ce n’est pas seulement en raison de la faute commise, pour des raisons de basse politique, par le cabinet Groza, en s’appuyant trop longtemps sur l’élément magyar au détriment des masses roumaines de Transylvanie. L’expérience qui vient d’être faite tend à démontrer qu’il n’existe pas de conciliation possible sur un pied d’égalité entre les deux populations que dressent l’une contre l’autre, dans cette province, des traditions séculaires. En affirmant l’égalité de traitement pour l’une sur le territoire de l’autre, on aboutit en effet, presque inéluctablement, à préserver ses aspirations irrédentistes et à empêcher de se manifester les timides tendances de certains magyars à recommander la loyauté envers le gouvernement de Bucarest. S’il en est une première leçon que la conférence de Paris devrait, le cas échéant, tirer de tout ceci, c’est qu’il n’est pas question de traiter le problème des nationalités en Transylvanie de la même manière qu’en URSS. *La suprématie de l’élément roumain doit être consacrée et il faut en revenir au régime de protection des minorités de l’entre-deux-guerres.* Une deuxième conclusion s’impose: l’impossibilité où se trouve Budapest de reprocher au gouvernement roumain actuel d’avoir négligé la cause des minorités en Roumanie”<sup>107</sup>.

Ce que Jean Paul-Boncour cherchait, avec ses télégrammes et ses rapports envoyés au Secrétariat des Conférences du Quai d’Orsay, ce fut manifestement d’empêcher la Hongrie – qui voulait obtenir, faute d’une modification des frontières – que soit adopté un système de protection des minorités nationales à la conférence de Paris, réunie entre le 29 juillet et le 15 octobre 1946. Dans son télégramme du 3 juillet 1946, de Bucarest, il attaqua la communication du représentant hongrois à Paris, du 12 juin (déjà citée – A.F.). Auer écrivit: „ce qui s’est passé pendant

---

<sup>107</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24. La note de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 17 juin 1946.

l'entre-deux-guerres et les souffrances plus grandes que jamais que supporte la minorité hongroise en Roumanie (plus d'un million et demi d'âmes) soulève la question d'une délimitation juste et équitable de la frontière entre la Hongrie et la Roumanie, le problème du statut futur de la Transylvanie et de *la protection effective de la minorité hongroise en Roumanie*". Paul-Boncour lisait ces lignes „ahurissantes” qui „place[nt] sur le même plan le traitement des minorités magyares en Slovaquie et en Roumanie” et protesta: „si, dans ce domaine, un problème se pose en Transylvanie, c'est bien plutôt, depuis un an, celui de la protection de la majorité roumaine contre les éléments que le Front National Démocratique a recruté parmi les minoritaires”. Paul-Boncour ajouta: „nos professeurs comptent environ 30 lycées hongrois en Transylvanie, alors qu'au temps où M. Fouques Duparc siégeait dans les Comités des minorités de la SDN, il y en avait juste 4 (Braşov, Blaj, Năsăud, Beiuş) plus un demi gymnase à Brad; en outre l'Université magyare de Cluj n'existait pas. Dans le projet britannique de traité avec la Roumanie (...) il n'y a pas de trace de clause de minorités, et je vois mal, au surplus, les Anglo-saxons en proposer une, étant donné la politique du gouvernement roumain depuis le coup d'État du roi Michel en septembre 1944, et plus spécialement les exagérations hungarophiles du Front National Démocratique; une approbation anglo-saxonne de la requête hongroise n'impliquerait-elle pas, en effet, que l'on entend garantir les minoritaires magyars contre le retour au pouvoir de ces partis « historiques » qui laissaient brimer avant guerre la minorité hongroise, et . . . pour lesquels Londres et Washington prennent constamment fait et cause depuis que le cabinet Groza est au pouvoir?”<sup>108</sup>

Paul-Boncour commenta sur le même ton les discours de Petru Groza et Gheorghiu-Dej à Cluj, qui visaient „avant tout à l'exploitation électorale du succès obtenu à Cluj par M. Pătrăşcanu”. Le chef du PCR, Gheorghiu-Dej traitait Maniu de „traître” et de „vendu” au coeur même de son fief électoral et a associé les partis „conservateurs” de Roumanie et de Hongrie, dans la même réprobation de leur politique „chauvine”. Groza répéta que *„la Transylvanie appartient définitivement à la Roumanie”*. Il faisait appel à l'union des populations roumaine et hongroise: „si vous ne voulez pas la guerre, il faut que vous nous aidiez comme des frères”. Il a mis en garde non seulement les „réactionnaires roumains”, naguère encore rendus responsables par lui et son Ministre communiste de l'Intérieur, de tout ce qui va mal depuis un an en Transylvanie, mais

---

<sup>108</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24-25. Télégramme no. 552 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 3 juillet 1946.

aussi „les Magyars de cette province qui défiaient ouvertement la souveraineté roumaine, et plus particulièrement ceux dont Budapest avait favorisé l’immigration dans les années qui suivirent l’arbitrage de Vienne”<sup>109</sup>. Les rapports de Gabriel Richard de Cluj décrivaient ce conflit. Les autorités roumaines ont désigné les Hongrois à expulser, les quatre mille fonctionnaires et les 30 000 réfugiés roumains de retour dans la capitale transylvanienne voulaient reconquérir leurs appartements et positions d’antan.

Gabriel Richard a dûment rapporté sur le manifeste de l’UPH du 24 juin (qui ne voulait plus jamais entendre parler de „minorité”), le congrès régional du Parti Socialiste de Roumanie (Lakatos, Bruder, Nagy) et les résolutions du congrès du parti de l’Union Populaire Hongroise d’Odorhei, les 27-30 juin 1946. L’UPH est devenu le parti de masse hongrois – le nombre de ses adhérents est passé de 388 000 (en mai 1945) à 450 000 (juillet 1946)<sup>110</sup>. D’après Richard, cette organisation – à la fois parti et association – était „presque complètement contrôlée par les communistes”; des ouvriers hongrois „se réclamant de l’idéologie de Moscou”. Malgré la prépondérance de l’UPH, les socialistes hongrois, surtout les intellectuels – présentèrent des listes séparées. Le consul fit mention du vif sentiment religieux des masses paysannes hongroises, qui s’orientèrent vers la gauche, et l’opposition des notables de villages, particulièrement parmi le clergé et „un assez grand nombre de Magyars patriotes appartenant à toutes les classes de la société, qui quelque soient les avantages qu’ils aient pu retirer du changement de régime, rêvent toujours d’une grande Hongrie”. Richard rapporta que „la noblesse, déchue de ses privilèges politiques et sociaux et amoindrie dans sa situation matérielle, a perdu toute influence”. „La seule opposition un peu sérieuse, à la fois d’ordre national et religieux, provient des milieux catholiques-nationaux qui se groupent derrière l’autorité spirituelle de l’évêque catholique d’Alba-Iulia, Mgr. Márton (Áron), prélat d’une haute valeur morale et d’un caractère très ferme, qui jouit dans presque tous les milieux hongrois – y compris parmi ses adversaires – d’un réel prestige”. Richard résuma ainsi la situation: „De toute façon, et malgré un opportunisme dicté par les circonstances, ce n’est qu’à contre-cœur que les Magyars de Transylvanie acceptent la situation actuelle et la vie en commun avec les Roumains est pour eux toute autre chose qu’un mariage d’amour; c’est une union forcée avec un partenaire, qui

---

<sup>109</sup> *Ibidem*. Le rapport de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 3 juillet 1946.

<sup>110</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24-25. Les rapports no. 6, 8, 9, 10, 11 de Gabriel Richard de Cluj entre les 4 et 16 juillet 1946.

n'est ni aimé, ni estimé, avec lequel des raisons impérieuses et une sagesse élémentaire ordonnent de s'accomoder en cherchant à s'organiser, sans trop de heurts, dans un foyer détesté, une vie aussi confortable que possible et de toute façon préférable à un suicide, mais laissant subsister tous les rêves et toute la nostalgie"<sup>111</sup>.

Paul-Boncour attirait l'attention du Département sur ces rapports: l'UPH „qui groupe la masse des minoritaires hongrois, tiraillés entre les tendances irrédentistes encouragées de Budapest et le prix, considérable en raison des circonstances, qu'ils attachent à continuer de prospérer en Roumanie sous le régime privilégié que le gouvernement Groza continue de leur accorder” au détriment des réfugiés roumains de retour, et en particulier du corps enseignant de l'Université roumaine de Cluj<sup>112</sup>.

Ce qui intéressait vraiment Paul-Boncour en tout cela, c'est la réaction de Moscou au succès nationaliste de Pătrășcanu. „En fait – écrivit-il – il n'y a toujours aucune raison de douter qu'en tenant au nom du Comité Central communiste, un langage menaçant pour la minorité hongroise, le Ministre de la Justice n'ait été conscient de se trouver sinon pleinement d'accord avec ses coréligionnaires politiques, en tous cas couverts par Moscou"<sup>113</sup>. Or, justement, le vice-président de la Commission de Contrôle a adressé une communication à Tătărescu „faisant état d'une série de revendications des minorités hongroises de Transylvanie; dont la plupart figurent dans le manifeste de l'Union Populaire Hongroise”, en forme de demande d'explication avec un délai de quelques jours seulement pour la réponse. Paul-Boncour observa: „la note du général Susaïkov donne l'impression de traduire au moins autant des instructions de Moscou que des plaintes adressées par les minorités magyares à la Commission de Contrôle interalliée"<sup>114</sup>.

Gheorghiu-Dej a critiqué Pătrășcanu pour son unilatéralisme: ce dernier a attaqué les „révisionnistes hongrois”, mais n'a pas accentué „la responsabilité des partis historiques dans l'entretien de la haine chauvine, ainsi que dans l'asservissement national auquel a été soumise autrefois la population hongroise de Transylvanie”. Paul-Boncour voyait en cette „éloquence officielle” une tentative qui „vise essentiellement à développer l'énergique réaction entamée par le Ministre de la Justice contre l'insupportable irrédentisme des minoritaires hongrois au sein

<sup>111</sup> *Ibidem*. Le rapport no. 11 de Gabriel Richard de Cluj, 16 juillet 1946.

<sup>112</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24-25. Télégramme no. 618 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 31 juillet 1946.

<sup>113</sup> *Ibidem*. Télégramme no. 569 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 10 juillet 1946.

<sup>114</sup> *Ibidem*. Télégramme no. 592 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 16 juillet 1946.

desquels le cabinet Groza recruta, depuis un an, les meilleurs éléments de son action en Transylvanie, mais depuis le discours de M. Pătrășcanu, le langage, toujours menaçant, des orateurs officiels, prend autant que possible, une allure de nature à empêcher que le gouvernement de Budapest en puisse tirer argument pour obtenir à la conférence de la paix l'introduction de clauses concernant les minorités dans le traité de paix avec la Roumanie"<sup>115</sup>.

Paul-Boncour voyait dans le congrès d'Odorhei les „consignes de Budapest”, jugeant les résolutions comme „des prétentions difficilement acceptables même pour les partisans roumains du système soviétique des nationalités”: „une représentation proportionnée” des Hongrois dans le gouvernement et des portefeuilles ministériels; une organisation régionale de l'administration; la création d'un sous-Secrétariat d'État hongrois; la création d'un conseil général des nationalités, à moitié hongrois; „l'élimination des fonctionnaires ne parlant pas le hongrois dans les régions à population magyare”<sup>116</sup>. Jean Paul-Boncour n'a pas exclu qu'après „les déceptions” de la mission gouvernementale hongroise à Washington et à Londres, Moscou „se ménage maintenant les moyens et, vis-à-vis de Budapest, l'avantage de faire accorder quelques satisfactions aux revendications hongroises dans le domaine de la protection des minorités magyares, où les puissances anglo-saxonnes paraissent difficilement pouvoir prendre l'initiative”. Le représentant français à Bucarest a vu dans le mémorandum du sous-Secrétaire d'État „communiste” de Vlădescu-Răcoasa, le „procès” de la politique des minorités des partis historiques et l'admission d'un „contrôle international du traitement réservé aux Hongrois de Transylvanie”<sup>117</sup>. Tătărescu a obtenu ce mémorandum de Pătrășcanu, et jugea „insensées” les suggestions de son collègue, mais n'osa pas soulever la question face au „porte-parole de Moscou aussi fidèle que Vlădescu-Răcoasa”<sup>118</sup>.

Les rapports et les télégrammes de Paul-Boncour sont révélateurs en ce qui concerne la perception du représentant politique français en Roumanie des relations roumano-hongroises. Paul-Boncour, futur ambassadeur de France pendant la révolution hongroise de 1956, utilisant ses sources roumaines du Parti National Paysan de Iuliu Maniu et d'Emil Hațieganu, jusque là envoya maintes notes, télégrammes, rapports en

---

<sup>115</sup> *Ibidem*. Télégramme no. 569 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 10 juillet 1946.

<sup>116</sup> MAE, *Série Z, Europe 1944-1949. Roumanie*, vol. 24-25. Télégramme no. 581 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 13 juillet 1946.

<sup>117</sup> *Ibidem*. Télégramme no. 583 de Jean Paul-Boncour de Bucarest, le 13 juillet 1946.

<sup>118</sup> *Ibidem*.